



Reformierte Kirchen
Bern-Jura-Solothurn
Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure

Ordonnance concernant la consécration, la reconnaissance de ministère et l'installation

du 12 mai 2016 (Etat le 1^{er} août 2016)

Le Conseil synodal,

vu les art. 140 al. 1, 145a al. 1, 176 al. 2, 195 al. 7, 197a al. 7, 197b al. 7 et 198 al. 2 du Règlement ecclésiastique du 11 septembre 1990¹,

arrête:

I. Généralités

Art. 1 Objet et champ d'application

¹ La présente ordonnance règle, dans le cadre des dispositions du Règlement ecclésiastique,

- a) la consécration au ministère pastoral,
- b) la reconnaissance de ministère en qualité de catéchète ou en qualité de collaboratrice socio-diaconale ou collaborateur socio-diaconal,
- c) la célébration du culte de consécration et de reconnaissance de ministère,
- d) l'installation dans le ministère pastoral, dans le ministère catéchétique et dans le ministère socio-diaconal,
- e) la procédure et la protection juridique.

² Elle est applicable à l'ensemble du territoire ecclésiastique des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure dans la mesure où le Règlement ecclésiastique ne prévoit pas de dérogations pour certaines régions.

Art. 2 Sacerdoce universel, services, ministères

¹ La communauté chrétienne vit de la force du Saint Esprit et de l'engagement de ses membres. Tous les membres de la communauté ne

¹ RLE 11.020.

forment qu'un seul corps comportant de nombreux membres (1 Co 12, 12-31) et, selon le principe du sacerdoce universel (1 Pierre 2, 5-9), ils appellent à participer à l'édification d'une communauté vivante par le témoignage (martyria), la célébration de la foi (liturgia), la vie communautaire (koinonia) et le service solidaire (diakonia).

² La paroisse institue des services selon ses besoins et ses possibilités et leur attribue des tâches spécifiques à accomplir avec la qualification requise.

³ Les ministères au sens de ce Règlement ecclésiastique, à savoir le ministère pastoral, le ministère catéchétique et le ministère diaconal, sont des services particuliers qui assument des tâches essentielles pour la paroisse.

⁴ Un ministère peut être exercé par une ou plusieurs personnes qui remplissent les conditions requises.

Art. 3 Consécration et reconnaissance de ministère

¹ Par la consécration ou la reconnaissance de ministère, l'Eglise appelle certains de ses membres à exercer un ministère d'une manière générale. Elle habilite les personnes consacrées ou reconnues dans le ministère à exercer un service particulier au sein de l'Eglise, confiante que Dieu rend son Evangile accessible aux fidèles comme à elle-même à travers la proclamation par la parole et par les actes des personnes consacrées ou reconnues dans le ministère.

² La consécration et la reconnaissance de ministère témoignent de la reconnaissance d'un charisme particulier fondé sur le sacerdoce universel et sur le baptême.

³ Ces ministères sont ouverts aux femmes et aux hommes qui remplissent les conditions personnelles et de compétence requises pour l'exercice du ministère concerné.

Art. 4 Application à l'ensemble des activités

¹ La consécration ou la reconnaissance de ministère s'étend à l'ensemble des activités de la personne consacrée ou reconnue dans le ministère au service de l'Eglise et n'est pas liée à un emploi déterminé.

² Le retrait de certains droits liés à la consécration ou à la reconnaissance de ministère selon les prescriptions particulières sur les interventions et les sanctions ainsi que la renonciation volontaire de la personne concernée à la reconnaissance de ministère restent réservés.

Art. 5 Œcuménisme

¹ Les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure consacrent et reconnaissent le ministère au nom de l'Eglise de Jésus Christ.

² Elles consacrent et reconnaissent le ministère des femmes et des hommes en accord avec les enseignements et la pratique d'autres Eglises réformées évangéliques, en particulier des Eglises membres de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS) et des autres Eglises regroupées dans la Communion d'Eglises protestantes en Europe (CEPE).

³ Elles encouragent une reconnaissance réciproque de la consécration et de la reconnaissance de ministère conférés par d'autres Eglises.

Art. 6 Ministères de même valeur mais non similaires

¹ La consécration d'une part, la reconnaissance de ministère d'autre part, sont des habilitations à exercer des ministères de même valeur mais recouvrant des fonctions différentes.

² Par la consécration, l'Eglise habilite les pasteures et les pasteurs à exercer le ministère pastoral comme Verbi Divini Ministerium.

³ Par la reconnaissance de ministère, elle habilite les catéchètes à exercer le ministère catéchétique et les collaboratrices socio-diaconales et collaborateurs socio-diaconaux à exercer le ministère socio-diaconal.

Art. 7 Installation

¹ La prise de fonctions d'un ministère pastoral, d'un ministère catéchétique ou d'un ministère socio-diaconal dans une paroisse déterminée, respectivement un arrondissement ecclésiastique ou la prise de fonctions à un poste comportant des tâches particulières se font dans le cadre d'un culte d'installation dans le ministère.

² L'installation dans un ministère spécifique est subordonnée à la consécration ou à la reconnaissance de ministère.

*II. Consécration***Art. 8 Signification et effets**

¹ Par la consécration, l'Eglise habilite des théologiennes et théologiens justifiant d'une formation adéquate et présentant les capacités requises à exercer un ministère particulier au service de la Parole de Dieu, en qualité de Verbi Divini Minister ou Verbi Divini Ministra.

² La consécration confère l'autorisation de prendre en charge toutes les tâches pastorales conformément aux prescriptions du Règlement ecclésiastique et aux dispositions applicables au ministère pastoral, notamment au règlement de service pour les pasteures et pasteurs².

³ Elle est unique et elle garde sa validité à vie. Elle ne peut être ni annulée ni révoquée.

⁴ Par la promesse de consécration, la pasteure ou le pasteur s'engage à exercer son ministère en son âme et conscience

- a) sur la base des Ecritures saintes,
- b) dans la tradition et suivant les principes réformés,
- c) conformément aux règlements de l'Eglise de laquelle elle ou il est au service,
- d) dans la solidarité œcuménique et en assumant ses responsabilités au-delà des confessions et des religions en faveur de la justice, de la paix et de la sauvegarde de la création.

⁵ La consécration est la condition à l'agrégation au ministère pastoral conformément aux prescriptions spécifiques en vigueur³.

Art. 9 Conditions

¹ Les candidates et les candidats à la consécration doivent être membres d'une Eglise réformée.

² Peut recevoir la consécration quiconque

- a) atteste de la réussite d'un examen de fin d'études de théologie à l'université,
- b) a effectué le stage pastoral conformément aux dispositions spécifiques applicables en la matière⁴ ou accompli une formation pratique équivalente et réussi l'examen final, et
- c) a réussi l'examen d'Etat ouvrant l'accès au service au sein de l'Eglise nationale réformée évangélique du canton de Berne ou un examen équivalent.

Art. 10 Procédure

¹ Le Conseil synodal est l'autorité de décision en matière de consécration.

² La pasteure ou le pasteur qui souhaite être consacrée soumet une demande dans ce sens au Conseil synodal.

³ Doivent être joints à la demande

² RLE 41.030.

³ Cf. RLE 41.070.

⁴ Cf. RLE 51.310.

- a) les certificats attestant de la formation accomplie (art. 9 al. 2),
- b) un curriculum vitae et un bref exposé des activités antérieures de la candidate ou du candidat.

⁴ Le service responsable examine la demande, vérifie les qualifications professionnelles et personnelles de la candidate ou du candidat, clarifie les éventuelles questions en suspens et fait une proposition au Conseil synodal.

⁵ Le Conseil synodal veille à ce que les étudiantes et étudiants en théologie soient mis au courant en temps utile des conditions régissant la consécration et de la procédure à suivre.

Art. 11 Consécration par une autre Eglise

¹ Le Conseil synodal statue sur la reconnaissance de la consécration conférée par une autre Eglise. Il vérifie notamment qu'elle est de même valeur que la consécration conférée par les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure.

² Il reconnaît la consécration conférée par une Eglise membre de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse ou par une autre Eglise de la Communion d'Eglises protestantes en Europe (CEPE).

³ La reconnaissance déploie les mêmes effets que la consécration conférée par les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure.

III. Reconnaissance de ministère

Art. 12 Signification et effets

¹ Par la reconnaissance de ministère, l'Eglise habilite des femmes et des hommes à exercer à titre indépendant le ministère catéchétique ou le ministère socio-diaconal conformément aux prescriptions du Règlement ecclésiastique et aux autres dispositions applicables à ces ministères.

² La reconnaissance de ministère en qualité de catéchète confère l'autorisation d'accomplir d'une manière autonome l'ensemble des tâches liées à la catéchèse et aux activités auprès de l'enfance et de la jeunesse. S'ils ne disposent pas de la qualification complémentaire RefModula les détentrices et détenteurs du certificat OekModula ne peuvent ni dispenser de catéchèse au niveau secondaire supérieur (KUW III), ni présider un culte de confirmation ni confirmer des élèves.

³ La reconnaissance de ministère des collaboratrices socio-diaconales ou collaborateurs socio-diaconaux confère l'autorisation d'accomplir d'une manière autonome l'ensemble des tâches de diaconie et d'assumer la

responsabilité pour le mandat diaconal conféré par l'Eglise.

⁴ La reconnaissance de ministère est unique et s'étend à l'ensemble de l'activité professionnelle. Elle ne peut être ni annulée ni révoquée.

⁵ La candidate ou le candidat à la reconnaissance de ministère s'engage par une promesse à exercer son ministère de catéchète ou de collaboratrice socio-diaconale ou collaborateur socio-diaconal en son âme et conscience

- a) sur la base des Ecritures saintes,
- b) dans la tradition et suivant les principes réformés,
- c) conformément aux règlements de l'Eglise de laquelle elle ou il est au service,
- d) dans la solidarité œcuménique et en assumant ses responsabilités au-delà des confessions et des religions en faveur de la justice, de la paix et de la sauvegarde de la création.

⁶ La reconnaissance de ministère est la condition à l'installation dans un ministère déterminé (art. 23 ss).

Art. 13 Condition générale

Les candidats à la reconnaissance de ministère en qualité de catéchète ou de collaboratrice socio-diaconale ou collaborateur socio-diaconal doivent être membres d'une Eglise réformée.

Art. 14 Conditions régissant la reconnaissance du ministère catéchétique

¹ La reconnaissance de ministère en qualité de catéchète peut être conférée à quiconque

- a) justifie avoir accompli une formation à la catéchèse réglementée par une ordonnance spécifique du Conseil synodal et
- b) remplit les conditions personnelles nécessaires à l'exercice de ce ministère.

² Le Conseil synodal peut reconnaître un diplôme obtenu dans le cadre d'une autre formation comme équivalent.

Art. 15 Conditions régissant la reconnaissance du ministère socio-diaconal

¹ La reconnaissance de ministère en qualité de collaboratrice socio-diaconale ou collaborateur socio-diaconal peut être conférée à quiconque

- a) a accompli une formation spécialisée dans le domaine social auprès d'une Haute école spécialisée ou d'une école supérieure et obtenu le

titre correspondant reconnu sur le plan fédéral,

- b) a suivi une filière d'études théologiques reconnue par le Conseil synodal sanctionnée par un diplôme, et
- c) remplit les conditions personnelles nécessaires à l'exercice de ce ministère.

² Le Conseil synodal peut reconnaître un diplôme obtenu dans le cadre d'une autre formation comme équivalent.

³ En prenant sa décision, le Conseil synodal tient compte des conventions conclues avec d'autres Eglises membres de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse et d'autres déclarations contraignantes des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure.

⁴ Les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure peuvent proposer une filière d'études théologiques spécifique au sens de l'alinéa 1, lettre b.

Art. 16 Procédure

¹ Le Conseil synodal est l'autorité de décision en matière de reconnaissance de ministère.

² Quiconque désire être investi de la reconnaissance de ministère dépose une demande auprès du Conseil synodal.

³ Doivent être joints à la demande

- a) les certificats attestant de la formation accomplie (art. 14 et 15),
- b) un curriculum vitae et un bref exposé des activités antérieures de la candidate ou du candidat.

⁴ Le service responsable examine la demande, vérifie les qualifications professionnelles et personnelles de la candidate ou du candidat, clarifie les éventuelles questions en suspens et fait une proposition au Conseil synodal.

⁵ Le Conseil synodal veille à ce que les personnes intéressées soient mises au courant en temps utile des conditions régissant la reconnaissance de ministère en qualité de catéchète ou de collaboratrice socio-diaconale ou collaborateur socio-diaconal ainsi que de la procédure à suivre.

Art. 17 Dispositions particulières

¹ Les personnes qui souhaitent être investies de la reconnaissance de ministère en qualité de collaboratrice socio-diaconale ou collaborateur socio-diaconal doivent avoir effectué une activité dans le service socio-diaconal d'une paroisse des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure pendant au moins un an.

² La demande de reconnaissance de ministère en qualité de collaboratrice socio-diaconale ou collaborateur socio-diaconal doit être accompagnée de la recommandation du conseil de paroisse, en règle générale de celui de la paroisse dans laquelle la candidate ou le candidat a exercé son activité.

Art. 18 Reconnaissances de ministères ou de consécration

¹ Le Conseil synodal statue sur la reconnaissance d'un ministère conférée par une autre Eglise. Il examine notamment si cette habilitation est équivalente à la reconnaissance de ministère conférée par les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure.

² Il peut statuer sur l'équivalence entre une consécration au ministère catéchétique ou au ministère socio-diaconal d'une part, et la reconnaissance de ministère d'autre part.

³ La reconnaissance de ministère ou la consécration au ministère catéchétique ou au ministère socio-diaconal conférées par une Eglise membre de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse ou par une autre Eglise de la Communion d'Eglises protestantes en Europe (CEPE) sont reconnues.

⁴ La reconnaissance de ministère ou la consécration réputées équivalentes déploient les mêmes effets que la reconnaissance de ministère conférée par les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure.

Art. 19 Durée de la reconnaissance de ministère, renonciation

¹ La reconnaissance de ministère s'étend à l'ensemble de l'activité professionnelle.

² Les catéchètes et les collaboratrices socio-diaconales et collaborateurs socio-diaconaux peuvent renoncer à la reconnaissance de ministère et par voie de conséquence à leur charge. Ils communiquent leur renonciation au Conseil synodal par écrit.

³ Toute nouvelle reconnaissance de ministère intervenant après une renonciation est soumise aux règles des art. 13 à 17.

IV. Culte de consécration et culte de reconnaissance de ministère

Art. 20 Généralités

¹ L'Eglise procède à la consécration et à la reconnaissance de ministère lors d'un culte spécifique.

² Le Conseil synodal fixe le lieu et l'heure du culte.

³ La consécration au ministère pastoral ainsi que la reconnaissance du ministère de la catéchèse ou du ministère socio-diaconal peuvent être célébrées dans un culte commun.

Art. 21 Personne responsable

¹ Le Conseil synodal charge un de ses membres consacrés de procéder à la consécration ou à la reconnaissance de ministère.

² Les membres du Conseil synodal non consacrés participent au culte.

Art. 22 Eléments du culte, liturgie

¹ Le culte de consécration ou de reconnaissance de ministère comprend plusieurs éléments : la consécration ou la reconnaissance de ministère par imposition des mains, la promesse faite par les personnes consacrées ou reconnues dans leur ministère, la remise du certificat de consécration ou de reconnaissance de ministère, la prière de la communauté rassemblée, l'intercession, la bénédiction et l'envoi.

² La forme liturgique du culte est réglée dans l'annexe I de la présente ordonnance.

V. Installation

Art. 23 Généralités

¹ L'installation marque une prise en charge et l'entrée en fonction dans une paroisse ou dans un poste comportant des tâches particulières.

² La cérémonie d'installation a lieu dans le cadre d'un culte public.

Art. 24 Conditions

¹ L'installation d'une pasteure ou d'un pasteur dans une paroisse ou dans un ministère pastoral particulier est subordonnée à l'agrégation au ministère pastoral et à la validité de l'engagement ou de l'élection au poste concerné. Restent réservés les droits de participation des services étatiques compétents des cantons de Berne et de Soleure et du Conseil de l'Eglise réformée évangélique de la République et Canton du Jura.

² La reconnaissance de ministère ainsi que la validité de l'engagement ou de l'élection au poste concerné sont les conditions à l'installation dans le ministère catéchétique ou le ministère socio-diaconal dans une paroisse ou dans une charge correspondante des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure.

Art. 25 Préparation

¹ Le conseil de paroisse est responsable de la préparation et de la conduite de la cérémonie d'installation de toute personne dans un ministère de l'Eglise. Il fixe la date du culte au cours duquel l'installation aura lieu.

² Après consultation de la personne à installer, il soumet au Conseil synodal une proposition concernant la personne qui procédera à l'installation. Lorsque l'installation a lieu dans l'arrondissement jurassien, il consulte le Conseil du Synode jurassien avant de soumettre sa proposition au Conseil synodal.

³ Sur demande du conseil de paroisse, le Conseil synodal charge la personne sollicitée de procéder à l'installation lorsque les conditions prévues à l'art. 26 sont remplies.

⁴ Lorsqu'il s'agit d'une installation dans un ministère pastoral régional, un ministère pastoral particulier ou un ministère dans un arrondissement ecclésiastique, les tâches du conseil de paroisse prévues aux al. 1 à 3 incombent au bureau du synode de l'arrondissement ecclésiastique. Lorsque plusieurs arrondissements participent à l'installation, ils s'entendent entre eux.

⁵ Le service compétent des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure est chargé de la préparation de l'installation dans un ministère dont les tâches découlent d'un mandat des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure dans leur ensemble.

Art. 26 Personne responsable

¹ Les personnes chargées de l'installation d'une pasteure ou d'un pasteur peuvent être

- a) des membres du Conseil synodal,
- b) des professeures et professeurs d'université consacrés,
- c) des pasteures et pasteurs ayant accompli au moins six ans de service dans l'Eglise de Berne ou du Jura.

² Les personnes chargées de l'installation dans le ministère catéchétique peuvent être

- a) des membres du Conseil synodal,
- b) des enseignantes ou enseignants consacrés ou reconnus dans le ministère donnant des cours dans un centre de formation pour catéchètes reconnu par le Conseil synodal,
- c) des pasteures et pasteurs ou des catéchètes ayant accompli au moins six ans de service dans les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure.

³ Les personnes chargées de l'installation dans le ministère socio-

diaconal peuvent être

- a) des membres du Conseil synodal,
- b) des enseignantes ou enseignants consacrés ou reconnus dans leur ministère donnant des cours dans un centre de formation pour collaboratrices et collaborateurs socio-diaconaux reconnu par le Conseil synodal,
- c) des pasteures et pasteurs ou des collaboratrices et collaborateurs socio-diaconaux ayant accompli au moins six ans de service dans les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure.

⁴ Le prédécesseur de la personne à installer ainsi que les autres collaboratrices et collaborateurs de la paroisse concernée ne peuvent pas présider la cérémonie d'installation.

Art. 27 Cérémonie d'installation

¹ L'installation a lieu dans le cadre d'un culte au nom et en vertu d'un mandat de la paroisse, de l'arrondissement ecclésiastique ou des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure.

² Elle témoigne que le ministère est aussi exercé pour le bien de l'Eglise dans son ensemble.

³ La liturgie est réglée dans l'annexe II de la présente ordonnance.

Art. 28 Compte rendu, rémunération

¹ Après avoir procédé à l'installation, la personne responsable adresse au Conseil synodal un rapport écrit.

² Dès que le rapport a été déposé, elle est rémunérée par les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure.⁵

VI. Retrait des droits liés à la consécration ou à la reconnaissance de ministère

Art. 29 Principe

¹ Le Conseil synodal peut retirer un ou plusieurs des droits conférés par la consécration ou la reconnaissance de ministère à une personne consacrée ou reconnue dans le ministère lorsque celle-ci a gravement con-

⁵ Selon la décision du Conseil synodal du 1^{er} mai 2002, les indemnités versées se réfèrent aux barèmes cantonaux applicables aux suppléances pour l'exercice de fonctions pastorales (cf. Ordonnance sur les indemnités de suppléances, RSB 414.522), majorées d'un montant de Fr. 30 ainsi que des frais effectifs afférents.

trevenu à sa promesse ou aux dispositions qui lui sont applicables.

² Le retrait de droits peut être prononcé pour une durée déterminée au préalable ou pour un temps indéterminé.

³ Le Conseil synodal décide d'une sanction équitable en regard des fautes commises en respectant le principe de proportionnalité.

Art. 30 Détails

Les dispositions spéciales sur la surveillance des détentrices et détenteurs d'un ministère règlent les détails relatifs au retrait des droits, notamment les conditions à un retrait, les droits révocables et la procédure à suivre.

VII. Procédure et protection juridique

Art. 31 Décisions

¹ Le service compétent notifie les décisions qui touchent au statut juridique des personnes concernées sous forme d'une décision écrite.

² Doivent être formellement notifiés toute décision portant sur la reconnaissance d'une formation, d'une consécration ou d'une reconnaissance de ministère conférées par une autre Eglise ainsi que le refus de procéder à la consécration ou à la reconnaissance de ministère.

Art. 32 Protection juridique

¹ Dans un délai de 30 jours, un recours peut être interjeté auprès du Conseil synodal contre les décisions de services subordonnés prises en application de la présente ordonnance.

² En qui concerne les conditions formelles, le contenu des décisions et le recours, les dispositions sur la commission des recours des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure⁶ sont applicables. Dans la mesure où ces dispositions ne contiennent pas de règles en l'espèce, il y a lieu d'appliquer la législation cantonale sur la procédure et la juridiction administratives⁷.

⁶ RLE 34.310.

⁷ RSB 155.21.

VIII. *Dispositions finales et transitoires*

Art. 33 Entrée en vigueur

¹ La présente ordonnance entre en vigueur le 1^{er} juillet 2012.

² L'entrée en vigueur de la présente ordonnance entraîne l'abrogation de

- a) l'ordonnance du 25 août 1993 sur les actes ecclésiastiques, la consécration et l'installation,
- b) l'ordonnance du 26 mai 1993 concernant l'installation des pasteurs dans les postes paroissiaux et régionaux.

Annexe I: Liturgie de consécration au ministère pastoral et au ministère diaconal, de reconnaissance de ministère des catéchètes professionnels (français)

Ordination von Pfarrerinnen und Pfarrern

Beauftragung von Katechetinnen und Katecheten und von Sozialdiakoninnen und Sozialdiakonen (allemand)

Annexe II: Liturgie d'installation d'un pasteur et d'un diacre lors d'un culte paroissial ou régional, d'un catéchète professionnel lors d'un culte régional, d'un catéchète professionnel lors d'un culte paroissial et à un ministère d'arrondissement lors d'un culte synodal (français)

Gottesdienst zur Amtseinsetzung von Pfarrerinnen und Pfarrern, von Katechetinnen und Katecheten sowie von Sozialdiakoninnen und Sozialdiakonen (allemand)

Berne, le 21 juin 2012

AU NOM DU CONSEIL SYNODAL

Le président: *Andreas Zeller*

Le chancelier: *Daniel Inäbnit*

Modifications

- le 12 mai 2016 (décision du Conseil synodal):
modifié à l'art. 12 al. 2.
Entrée en vigueur: 1^{er} août 2016.

Annexe I (français)

Liturgie de consécration au ministère pastoral et au ministère diaconal, de reconnaissance de ministère des catéchètes professionnels

Introduction

La consécration et la reconnaissance de ministère sont des actes de reconnaissance, de dédicace et d'invocation, qui s'expriment par la prière et l'imposition des mains. Elles ne confèrent pas un état, mais elles introduisent dans un ordre ministériel ; elles appellent donc l'installation.

La consécration et la reconnaissance de ministères sont à la fois unes et diverses.

Elles sont unes : c'est le même acte de reconnaissance, de dédicace et d'invocation pour les divers ministères.

Elles sont diverses ou diversifiées : elles concernent des ministères différents.

La consécration et la reconnaissance à des ministères différents seront donc célébrées lors d'un même culte. Cette manière de faire manifeste concrètement l'unité et la diversité des ministères.

Les textes liturgiques rappellent non seulement l'engagement du ministre, mais aussi la responsabilité de l'Eglise à l'égard du ministre qu'elle reçoit.

Pour exprimer le ministère d'unité, exercé collégialement dans les Eglises de la Réforme, la personne officiante – pasteur membre ou mandaté par le Conseil du Synode jurassien (organe exécutif de notre arrondissement) – célèbre l'acte de consécration et/ou de reconnaissance de ministère entourée d'un conseiller synodal, du président du Synode d'arrondissement, du président de la pastorale respectivement du représentant du corps diaconal, ainsi que d'un membre de la paroisse accueillant le culte synodal. Parmi les officiants, il y aura au moins un laïque et un pasteur.

Par décision de la pastorale jurassienne du 7 février 1995, le pasteur présidant le culte et le pasteur consacré portent la robe pastorale (dans notre Eglise, celle-ci est traditionnellement de couleur noire).

Il est souhaitable

- que la sainte cène soit célébrée lors de tout culte synodal ;
- que le nouveau consacré ne fasse pas partie des officiants de cette sainte cène ;

- que le pasteur officiant soit assisté du/des collègue(s) du lieu et des officiants locaux habituels pour la cène.

De plus la personne officiante veillera

- à contacter suffisamment tôt l'organiste et/ou le directeur du chœur;
- le cas échéant, à indiquer à l'assemblée en annonçant les cantiques les petites modifications dans la version d'Alléluia ;
- à contacter le sacristain ;
- à reconnaître les lieux et à organiser une « répétition » préalable incluant tous les officiants (« répétition » en particulier de l'acte de consécration et/ou de reconnaissance de ministère et de la cène).

Nous rendons les officiants attentifs à la nécessité d'adapter les textes, selon les cas, en genre et en nombre.

Liturgie

1. **Orgue**
2. **Invocation et accueil**
3. **Cantique 21.01**
4. **Prière**
5. **Lectures bibliques**
6. **Cantique 22.05**
7. **Prédication**
8. **Orgue**
9. **Liturgie de consécration et de reconnaissance de ministère**

9.1 Introduction

(président du Synode d'arrondissement)

Chers frères et sœurs,

Les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure veulent annoncer, à tous et à toutes, en paroles et en actes, le message de Jésus-Christ.

Membres de l'Eglise, nous avons pour vocation de témoigner dans le monde de notre foi en Dieu. La foi nous encourage à nous mettre au service de ce monde et de nos sœurs et frères en Christ.

Grâce au témoignage de nos prédécesseurs, l'Eglise a pu, dès les premiers temps, guider la communauté des croyants et soutenir la transmission de la foi.

L'Eglise croit que Dieu a proclamé lui-même qu'il serait le pasteur des croyants.

9.2 Prière de reconnaissance

Dieu vivant,
Nous te remercions d'appeler des femmes et des hommes à ton service
pour la poursuite de ton œuvre sur terre.

Jésus Christ, nous te remercions,
Toi qui nous as précédés auprès du Créateur,
Nous te prions,
Soutiens ces femmes et ces hommes, qui s'engagent à ton service
dans un ministère de pasteur / de diacre / de catéchète,
Demeure à leurs côtés.

Esprit saint, nous te remercions,
Toi qui renouvelles les forces de ces femmes et de ces hommes,
Nous te prions,
Accompagne-les dans leur tâche,
Qu'ils soient de celles et ceux qui
par leurs actes et leurs paroles
Contribuent à la mission de ton Eglise. Amen

9.3 Cantique 35.07

9.4 Reconnaissance de la vocation et de la formation (représentant du Conseil synodal)

Pasteurs et diacres

Chers frères et sœurs,
Aujourd'hui, ... personnes voient leur ministère de pasteur / de diacre
reconnu par les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure et sont consac-
rées pour un service dans notre Eglise.
C'est avec joie que le Conseil synodal reconnaît la volonté de ces pas-
teurs / diacres de s'engager personnellement et professionnellement
dans l'Eglise. Il est convaincu que c'est là l'expression de leur vocation.
Le Conseil synodal atteste que ces pasteurs / diacres ont suivi la forma-
tion requise et sont de la sorte dûment qualifiés au ministère en conformi-
té avec le règlement de notre Eglise.
Le Conseil synodal se réjouit d'être ainsi en mesure de les consacrer au
ministère pastoral / diaconal.

Catéchètes professionnels

Chers frères et sœurs,

Aujourd'hui, ... personnes voient leur ministère de catéchète professionnel reconnu par les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure et sont chargés d'un service dans notre Eglise.

C'est avec joie que le Conseil synodal reconnaît la volonté de ces catéchètes de s'engager personnellement et professionnellement dans l'Eglise. Il est convaincu que c'est là l'expression de leur vocation.

Le Conseil synodal atteste que ces catéchètes ont suivi une formation en conformité avec le règlement de notre Eglise, une formation validée et reconnue par la remise du certificat de catéchète professionnel.

Le Conseil synodal se réjouit d'être ainsi en mesure de reconnaître leur ministère.

9.5 Engagements de l'Eglise

Pasteurs

Chers (prénoms),

Par la reconnaissance de votre ministère vous vous liez à l'Eglise et l'Eglise se lie à vous ; ce double lien comporte des obligations tout à fait concrètes.

En conscience et avec l'aide de Dieu, notre Eglise

s'engage à ce que votre ministère soit reconnu par les autres Eglises, par l'Etat et la société civile

elle s'engage à ce que votre activité professionnelle puisse se dérouler dans de bonnes conditions

elle s'engage à se souvenir de vous et à vous porter dans la prière.

Diacres et Catéchètes professionnels

Chers (prénoms),

Par la reconnaissance de votre ministère vous vous liez à l'Eglise et l'Eglise se lie à vous ; ce double lien comporte des obligations tout à fait concrètes.

En conscience et avec l'aide de Dieu, notre Eglise

s'engage à ce que votre ministère soit reconnu par les autres Eglises et par la société civile

elle s'engage à ce que votre activité professionnelle puisse se dérouler dans de bonnes conditions

elle s'engage à se souvenir de vous et à vous porter dans la prière.

9.6 Engagements

Pasteurs

Les pasteurs sont nommés...

en tant que pasteurs, dans la foi de l'Eglise et fidèles à l'Ecriture sainte vous engagez-vous

à proclamer que l'autorité de la Parole de Dieu s'étend à tous les domaines de la vie publique, que ce soit l'Etat, la société, l'économie, la culture ; qu'elle combat toute injustice et lutte contre la misère matérielle et morale, dans ses causes et dans ses manifestations ?

voulez-vous

prêcher la Parole de Dieu, célébrer les sacrements, pour rassembler et édifier l'Eglise ?

voulez-vous

témoigner de la force de l'Evangile dans tous les aspects de la vie ?

accompagner les personnes qui vous sont confiées, quelles que soient leur condition ou leurs opinions ?

être discret dans vos propos et ne jamais trahir la confiance de celles et de ceux qui feront appel à vous ?

voulez-vous

avoir à cœur l'unité de l'Eglise dans la diversité de son témoignage et de son action ?

collaborer avec tous les membres de l'Eglise, bénévoles et professionnels, paroissiens et paroissiennes, pour travailler ensemble dans une même espérance et un même amour, pour le bien de l'Eglise et de la société ?

voulez-vous

veiller à votre équilibre personnel en vous ménageant des temps de prière, de formation et de repos ?

Prénoms des pasteurs

Est-ce bien là votre engagement et votre volonté ?

Oui, avec l'aide de Dieu.

(la question est répétée pour chaque pasteur qui répond personnellement)

Diacres

Les diacres sont nommés...

en tant que diacres, dans la foi de l'Eglise et fidèles à l'Ecriture sainte vous engagez-vous

à proclamer que l'autorité de la Parole de Dieu s'étend à tous les domaines de la vie publique, que ce soit l'Etat, la société, l'économie, la culture ; qu'elle combat toute injustice et lutte contre la misère matérielle et morale, dans ses causes et dans ses manifestations ?

voulez-vous

dans la fidélité de la mission de l'Eglise dans le monde, aider vos frères et vos sœurs à être témoins de Jésus-Christ ?

voulez-vous

témoigner de la force de l'Evangile dans tous les aspects de la vie ?

accompagner les personnes qui vous sont confiées, quelles que soient leur condition ou leurs opinions ?

être discret dans vos propos et ne jamais trahir la confiance de celles et de ceux qui feront appel à vous ?

voulez-vous

avoir à cœur l'unité de l'Eglise dans la diversité de son témoignage et de son action ?

collaborer avec tous les membres de l'Eglise, bénévoles et professionnels, paroissiens et paroissiennes, pour travailler ensemble dans une même espérance et un même amour, pour le bien de l'Eglise et de la société ?

voulez-vous

veiller à votre équilibre personnel en vous ménageant des temps de prière, de formation et de repos ?

Prénoms des diacres

Est-ce bien là votre engagement et votre volonté ?

Oui, avec l'aide de Dieu.

(la question est répétée pour chaque diacre qui répond personnellement)

Catéchètes professionnels

Les catéchètes sont nommés...

en tant que catéchètes, dans la foi de l'Eglise et fidèles à l'Ecriture sainte

vous engagez-vous

à proclamer que l'autorité de la Parole de Dieu s'étend à tous les domaines de la vie publique, que ce soit l'Etat, la société, l'économie, la culture ; qu'elle combat toute injustice et lutte contre la misère matérielle et morale, dans ses causes et dans ses manifestations ?

voulez-vous annoncer la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ ?

voulez-vous la rendre accessible en particulier aux enfants et aux jeunes ?

voulez-vous

témoigner de la force de l'Evangile dans tous les aspects de la vie ?

accompagner les personnes qui vous sont confiées, quelles que soient leur condition ou leurs opinions ?

être discret dans vos propos et ne jamais trahir la confiance de celles et de ceux qui feront appel à vous ?

voulez-vous

avoir à cœur l'unité de l'Eglise dans la diversité de son témoignage et de son action ?

collaborer avec tous les membres de l'Eglise, bénévoles et professionnels, paroissiens et paroissiennes, pour travailler ensemble dans une même espérance et un même amour, pour le bien de l'Eglise et de la société ?

voulez-vous

veiller à votre équilibre personnel en vous ménageant des temps de prière, de formation et de repos ?

Prénoms des catéchètes

Est-ce bien là votre engagement et votre volonté ?

Oui, avec l'aide de Dieu.

(la question est répétée pour chaque catéchète qui répond personnellement)

9.7 Epiclèse et imposition des mains

(Pasteur officiant, président du Synode d'Arrondissement, conseiller synodal, présidente de la pastorale)

Dans la prière,
demandons à l'Esprit Saint,
sa présence, sa force, sur ces pasteurs / diacres / catéchètes.

Nous t'en prions, Dieu vivant,
accorde ton Esprit saint à *prénoms*
qu'il/elle puisse accomplir son ministère
avec l'aide de ta grâce et selon ta volonté,
Amen

(l'imposition des mains est répétée pour chaque pasteur / diacre / catéchète)

9.8 Remise du certificat de consécration / de reconnaissance de ministère et accueil

(Conseiller synodal, présidente de la pastorale)

remise du certificat et du cadeau par XX au nom du Conseil synodal
parole d'accueil par YY au nom de la pastorale

9.9 Déclaration de reconnaissance de ministère

Pasteurs

Chers (prénoms),
En vous confiant l'annonce de l'Évangile et la célébration des sacrements ;
la tâche d'accompagner celles et ceux qui vous sont confiés dans tous les moments de la vie ;
le souci de la transmission de la foi ;
la direction spirituelle de la communauté,
l'Église vous installe dans votre ministère pastoral.

Diacres

Chers (prénoms),

En vous confiant l'annonce de l'Évangile, pour former et entraîner celles et ceux que vous rencontrerez au service et au témoignage dans le monde, l'Église vous installe dans votre ministère diaconal.

Catéchètes

Chers catéchètes,

En vous confiant l'annonce de l'Évangile aux enfants et aux jeunes, leur accompagnement dans cette étape de la vie, l'Église vous installe dans votre ministère.

9.10 Bénédiction

Que vos actes et vos pensées annoncent le Royaume de Dieu et sa justice.

Que Dieu vous bénisse et vous garde. Amen.

10. **Orgue**
11. **Prière d'intercession**
12. **Cantique 36.21 ou 62.02**
13. **Liturgie de sainte cène**
14. **Cantique 46.06 ou 62.79**
15. **Envoi et bénédiction**
16. **Orgue**

Annexe I (allemand)**Ordination von Pfarrerinnen und Pfarrern
Beauftragung von Katechetinnen und
Katecheten und von Sozialdiakoninnen und
Sozialdiakonen**

Der «Aufbau» und die mit einem schwarzen Balken am linken Rand markierten Elemente sind verbindlich.

Die andern Elemente können von Fall zu Fall frei gestaltet werden.

	Elemente	Hinweise
A	Sammlung	
1	Eingangsspiel und Einzug	Musik kurz! Variante: Intonation des ersten Liedes während des Einzugs und Stehenbleiben zum Eingangslied (Eröffnung der Feier durch gemeinsames Lied)
2	Eingangswort und Begrüssungen	Standard-Text als Vorschlag
3	Lied	
4	Gebet	
B	Wortverkündung	
5	Biblische Lesung(en)	eine längere oder zwei kürzere Lesungen
6	Lied oder Musik	
7	Predigt	
8	Musik (oder Predigtlied)	Predigtlied mit längerer Intonation oder Musik
9	Bekenntnis	
C	Ordination/Beauftragung	
10	Einführung	
11	Dankgebet	
12	Lied	
13	Anerkennung der Berufung und der Ausbildung	vocatio interna
14	Verpflichtung der Kirche	
15	Gelübde	
15a	Ordinationsgelübde der Pfarrerinnen und Pfarrer	
15b	Beauftragungsgelübde der Katechetinnen und Katecheten	
15c	Beauftragungsgelübde der Sozialdiakoninnen und Sozialdiakone	
16	Epiklese mit Handauflegung	

17	Übergabe Ordinations- resp. Beauftragungsurkunde	
18	Ermächtigung	vocatio externa
18a	Ordinationsformel der Pfarrerinnen und Pfarrer	
18b	Beauftragungsformel der Katechetinnen und Katecheten	
18c	Beauftragungsformel der Sozialdiakoninnen und Sozialdiakone	
19	Sendung und Segen	
20	Lied oder Musik	
D	<i>Abendmahl</i>	mit einem ökumenisch erkennbaren Formular (Vorschlag: Formular 1 oder 2 der Taschenliturgie 2011)
21	Fürbitten	
E	<i>Ausgang/Sendung</i>	
22	Mitteilungen, Kollekte	
23	Lied	
24	Segen	
25	Ausgangsspiel und Auszug	

C *Ordination/Beauftragung*

10 Einführung

Liebe Gemeinde

Die Reformierten Kirchen Bern-Jura-Solothurn wollen allen Menschen in Kirche und Welt die Frohe Botschaft von Jesus Christus in Wort und Tat bekannt machen.

Hinweise

Synodepräsidium

Hier soll in gut reformierter Tradition und in ökumenischem Konsens das Verhältnis des ganzen Volkes Gottes zu den besonderen Beauftragten thematisiert werden.

Als Getaufte und Glieder der Kirche sind wir aufgerufen, einander und der Welt zu bezeugen, was wir von Gott im Glauben empfangen haben, vor Gott füreinander und für die Welt einzutreten und schliesslich einander und der Welt zu dienen mit den Gaben, die Gott uns gegeben hat.

Seit ihren Anfängen hat die Kirche auch Menschen beauftragt, welche die Gemeinschaft der Glaubenden und der Getauften angeleitet und unterstützt haben in ihrem Zeugnis, im Aufbau der Gemeinde, in der Diakonie, in der Liturgie und in der Weitergabe des Glaubens. Und seit ihren Anfängen ist es der Glaube der Kirche, dass solche Menschen der Kirche von Gott selbst gegeben sind, dass er selbst sie beruft.

Wir wollen deshalb mit Freude diese (*Anzahl sagen*) Schwestern und Brüder als Pfarrerinnen und Pfarrer, als Sozialdiakoninnen und Sozialdiakone und als Katechetinnen und Katecheten empfangen und zu ihrem Dienst beauftragen.

11 Dankgebet

Synodepräsidium

Lebendiger Gott,
wir danken dir, dass du Frauen und Männer in deinen Dienst berufst, an der Entfaltung deines Werkes mitzuwirken.

Jesus Christus, wir danken dir,
dass du uns vorausgegangen bist,

wir bitten dich,
stütze diese Frauen und Männer,
die sich auf besondere Weise in deinen Dienst stellen,
stehe ihnen zur Seite.

Heiliger Geist, wir danken dir,
dass du diese Frauen und Männer bis hierher gestärkt hast,
wir bitten dich,
sei du weiter bei ihnen und begleite sie in ihrem Amt,
deine Kirche anzuleiten und zu unterstützen,
lebendige und gastfreundliche Zeugin deines Wirkens in Worten und Taten zu sein. Amen.

12 Lied

13 Anerkennung der Berufung und der Ausbildung

13a Pfarrerinnen und Pfarrer

SR-Präsidium

Liebe Gemeinde

(Anzahl) Ordinandinnen und (Anzahl) Ordinanden werden heute im Namen und Auftrag der Synode vom Synodalarat der Reformierten Kirchen Bern-Jura-Solothurn zum Dienst in der Kirche ordiniert.

Wir anerkennen mit Freude den Willen dieser Ordinandinnen und Ordinanden, sich beruflich und persönlich in der Kirche zu engagieren. Wir vertrauen darauf, dass sich in ihrem Berufswunsch eine Berufung ausdrückt.

Wir stellen fest, dass ihre Ausbildung zu Pfarrern und Pfarrerinnen nach den Ordnungen unserer Kirche erfolgt und abgeschlossen worden ist.

Deshalb erklären wir, dass wir diese Ordinandinnen und Ordinanden im Auftrag der Kirche für das Amt des "Verbi divini minister" (VDM), zur "Dienerin oder zum Diener am göttlichen Wort" ordinieren.

13b Katechetinnen und Katecheten

SR-Präsidium

13c Sozialdiakoninnen und Sozialdiakone

Liebe Gemeinde

(Anzahl) Katechetinnen und (Anzahl) Katecheten und (Anzahl) Sozialdiakoninnen und (Anzahl) Sozialdiakone werden heute im Namen und Auftrag der Synode vom Synodalrat der Reformierten Kirchen Bern-Jura-Solothurn für den Dienst in der Kirche beauftragt.

Wir anerkennen mit Freude den Willen dieser Katechetinnen und Katecheten, Sozialdiakoninnen und Sozialdiakone, sich beruflich und persönlich in der Kirche zu engagieren. Wir vertrauen darauf, dass sich in ihrem Berufswunsch eine Berufung ausdrückt.

Wir stellen fest, dass ihre Ausbildung zu Katechetinnen und Katecheten, Sozialdiakoninnen und Sozialdiakonen nach den Ordnungen unserer Kirche erfolgt und abgeschlossen worden ist.

Deshalb erklären wir, dass wir diese Personen im Auftrag der Kirche für das katechetische resp. sozialdiakonische Amt beauftragen.

14 Verpflichtungen der Kirche

14a Pfarrerinnen und Pfarrer

Ordinator/in

Liebe angehende Pfarrerinnen und Pfarrer

Mit der Ordination verbindet ihr euch mit der Kirche. Umgekehrt lässt sich die Kirche auf eine besondere Beziehung mit euch ein. Diese Verbindung umfasst ganz konkrete Verpflichtungen. Unsere Kirche wird sich für die Anerkennung eures Amtes in der weltweiten Kirche, beim Staat und in der Öffentlichkeit einsetzen.

Kirchenordnung Art. 123-125 und 195

Sie wird sich dafür einsetzen, dass ihr eure Aufgaben als Amtsinhaberinnen und Amtsinhaber in einem guten Umfeld sowie unter fairen Arbeitsbedingungen erfüllen könnt.

Sie wird euch in eurem Dienst beistehen und in ihren Fürbitten tragen

14b Katechetinnen und Katecheten

Beauftragter/in

14c Sozialdiakoninnen und Sozialdiakone

Liebe (angehende) Katechetinnen und Katecheten

Liebe (angehende) Sozialdiakoninnen und Sozialdiakone

Mit der kirchlichen Beauftragung verbindet ihr euch mit der Kirche. Umgekehrt lässt sich die Kirche auf eine besondere Beziehung mit euch ein. Diese Verbindung umfasst ganz konkrete Verpflichtungen.

Art. 136 und 197a
Art. 141 und 197b
(tritt am 1. Juli 2017 in Kraft, Übergangsfrist beachten)

Unsere Kirche wird sich für die Anerkennung eures Amtes in der weltweiten Kirche, beim Staat und in der Öffentlichkeit einsetzen.

bei Nachbeauftragungen wird das Wort "angehende KA oder SD" weglassen

Sie wird sich dafür einsetzen, dass ihr eure Aufgaben als Amtsinhaberinnen und Amtsinhaber in einem guten Umfeld sowie unter fairen Arbeitsbedingungen erfüllen könnt.

Sie wird euch in eurem Dienst beistehen und in ihren Fürbitten tragen

15 Gelübde

15a Ordinationsgelübde der Pfarrerinnen und Pfarrer

Ordinator/in

Als künftige Pfarrerinnen und Pfarrer frage ich euch vor Gott und der Kirche:

Art. 195 Abs. 4

Gelobt ihr,

VDM

die Frohe Botschaft von Jesus Christus aufgrund der Heiligen Schrift nach bestem Wissen und Gewissen öffentlich zu verkünden?

Gelobt ihr,

zu bezeugen, dass die Frohe Botschaft für alle Bereiche des öffentlichen Lebens, in Staat und Gesellschaft, Wirtschaft und Kultur gilt, und daher alles Unrecht und jede leibliche, geistige und seelische Not und deren Ursachen zu bekämpfen?

bei allen drei Ämtern gleich Wortlaut entsprechend Art. 2 Abs. 4 der Kirchenverfassung von 1946

Gelobt ihr,

bei allen drei Ämtern gleich

in all eurem Wirken

die Einheit der Kirche in den vielfältigen Formen des Glaubens und Handelns zu fördern,

zusammen mit allen Gliedern der Kirche, den Ehrenamtlichen und den anderen Mitarbeitenden am Aufbau der Gemeinde mitzuwirken, geleitet von Hoffnung und Liebe, zum Besten von Kirche und Welt?

Ist das euer Wille, so antwortet:

Ja, mit Gottes Hilfe.

15b **Beauftragungsgelübde der Katechetinnen und Katecheten**

Beauftrager/in

Als (künftige) Katechetinnen und Katecheten frage ich euch vor Gott und der Kirche⁸:

Gelobt ihr,

KA

die Frohe Botschaft von Jesus Christus aufgrund der Heiligen Schrift nach bestem Wissen und Gewissen besonders Kindern, Jugendlichen und Familien zu verkünden?

⁸ Dieses Gelübde für Katecheten/innen und Sozialdiakone/innen orientiert sich eng am Ordinationsgelübde für VDM.

Gelobt ihr,
zu bezeugen, dass die Frohe Botschaft für alle Bereiche des öffentlichen Lebens, in Staat und Gesellschaft, Wirtschaft und Kultur gilt, und daher alles Unrecht und jede leibliche, geistige und seelische Not und deren Ursachen zu bekämpfen?

bei allen drei Ämtern
gleich Wortlaut entsprechend Art. 2 Abs. 4 der Kirchenverfassung von 1946

Gelobt ihr,
in all eurem Wirken

bei allen drei Ämtern
gleich

die Einheit der Kirche in den vielfältigen Formen des Glaubens und Handelns zu fördern,

zusammen mit allen Gliedern der Kirche, den Ehrenamtlichen und den anderen Mitarbeitenden am Aufbau der Gemeinde mitzuwirken, geleitet von Hoffnung und Liebe, zum Besten von Kirche und Welt?

Ist das euer Wille, so antwortet:
Ja, mit Gottes Hilfe.

15c **Beauftragungsgelübde der Sozialdiakoninnen und Sozialdiakone**

Beauftrager/in

Als (künftige) Sozialdiakoninnen und Sozialdiakone frage ich euch vor Gott und der Kirche:

Gelobt ihr,
die Frohe Botschaft von Jesus Christus aufgrund der Heiligen Schrift nach bestem Wissen und Gewissen in Wort und Tat zu verkünden?

SD

Gelobt ihr,

zu bezeugen, dass die Frohe Botschaft für alle Bereiche des öffentlichen Lebens, in Staat und Gesellschaft, Wirtschaft und Kultur gilt, und daher alles Unrecht und jede leibliche, geistige und seelische Not und deren Ursachen zu bekämpfen?

Gelobt ihr,

in all eurem Wirken

die Einheit der Kirche in den vielfältigen Formen des Glaubens und Handelns zu fördern,

zusammen mit allen Gliedern der Kirche, den Ehrenamtlichen und den anderen Mitarbeitenden am Aufbau der Gemeinde mitzuwirken, geleitet von Hoffnung und Liebe, zum Besten von Kirche und Welt?

Ist das euer Wille, so antwortet:

Ja, mit Gottes Hilfe.

bei allen drei Ämtern gleich Wortlaut entsprechend Art. 2, Absatz 4 der Kirchenverfassung von 1946

bei allen drei Ämtern gleich

16 Epiklese mit Handauflegung

Liebe Gemeinde

Wir bitten nun für unsere Pfarrerinnen und Pfarrer/Katechetinnen und Katecheten/Sozialdiakoninnen und Sozialdiakone um den Beistand des Heiligen Geistes.

Liturgische Gestaltung:

1. Aufrufen des Namens und Epiklese mit Handauflegung durch Ordinator/in resp. Beauftragter/in

Ordinator/in, Beauftragter/in

Die Epiklese wird von Ordinator/in resp. Beauftragter/in gesprochen mit Handauflegung (beide Hände über dem Kopf). Die Abweichung von der traditionellen Form (Epiklese in Gebetsform) ermöglicht den Verzicht auf das Nennen des Namens.

Wichtig: dieser Teil muss

"Gott sende seinen Heiligen Geist auf dich, damit du dein Amt nach seiner Gnade und nach seinem Willen erfüllen kannst." Amen.

1:1 geübt werden: Gesten müssen präzise sein; Grössen-unterschiede zwischen Ordinanden/innen und Ordinator/in resp. zu Beauftragenden und Beauftragter/in sind zu beachten.

2. Zuspruch durch die Gemeinde (gemäss Beschluss des Synodalrates vom 28. August 2014 soll ein geeignetes Lied komponiert werden)

17 Übergabe der Ordinations- resp. Beauftragungsurkunde

SR-Präsidium

- Biblischer Geleitvers mit Handschlag
- Übergabe Synodus resp. schöne Ausgabe der Zürcher Bibel
- Einlageblatt (Name, biblischer Geleitvers, Datum der Feier)

Die teilweise seit Jahrzehnten im Dienst stehenden KA und SD wählen den Bibelvers selber aus. Zukünftig wird der Vers für die KA analog zu den VDM von den Lehrkatechetinnen und Lehrkatecheten bestimmt, bei den SD von jemandem der Ausbildungsverantwortlichen.

18 Ermächtigung

18a Ordinationsformel der Pfarrerinnen und Pfarrer

Ordinator/in

Liebe Pfarrerinnen und Pfarrer

Im Namen unserer Kirche ermächtige ich euch, die Aufgaben auszuführen, die unsere Ordnungen dem **Pfarramt** zuweisen.

Wir übergeben euch die Verantwortung für

Art. 123-125 und 195

- die öffentliche Verkündigung der Frohen Botschaft und die Feier der Sakramente,

- die Gestaltung von Konfirmations-, Trau-, Abdankungs- und weiteren Gottesdiensten in besonderen Lebenslagen,
- katechetische und sozialdiakonische Aufgaben,
- die geistliche Leitung der Gemeinde,
- die seelsorgliche und spirituelle Begleitung.

18b Beauftragungsförmel der Katechetinnen und Katecheten

Beauftrager/in

Liebe Katechetinnen und Katecheten
Im Namen unserer Kirche ermächtige ich euch, die Aufgaben auszuführen, die unsere Ordnungen dem **katechetischen Amt** zuweisen.

Wir übergeben euch die Verantwortung für

Art. 136 und 197a

- die Weitergabe der Frohen Botschaft an Kinder, Jugendliche und Familien in der Kirche und die damit verbundenen Aufgaben:
- Ermutigt sie, aus dem Glauben heraus Verantwortung zu übernehmen für ihr Leben in dieser Welt und den Aufbau der Gemeinde.

Bewegt sie zu eigenem Denken und Handeln auf dem Hintergrund christlicher Ethik und Werte.

18c Beauftragungsförmel der Sozialdiakoninnen und Sozialdiakone

Beauftrager/in

Liebe Sozialdiakoninnen und Sozialdiakone

Im Namen unserer Kirche ermächtige ich euch, die Aufgaben auszuführen, die unsere Ordnungen dem **sozialdiakonischen Amt** zuweisen.

Wir übergeben euch die Verantwortung für

Art. 141 und 197b

- die öffentliche Verkündigung der Frohen Botschaft für eine soziale und gerechte Gesellschaft,
- die Sorge für ein Zusammenleben unterschiedlicher Menschen in Würde und Respekt,
- die Solidarität mit den Benachteiligten hier und weltweit und die materielle Unterstützung in Notlagen, damit euer Dienst ein Zeichen der Liebe Gottes für alle Menschen sei.

19 Sendung und Segen

Suchet in all eurem Reden und Tun Gottes Reich und seine Gerechtigkeit.

Ordinator/in

Beauftragter/in

Gott segne euch, dass auch ihr zum Segen werdet.

Amen.

20 Lied oder Musik

D Abendmahl

Beteiligung der Neu-Ordinierten und Neu-Beauftragten mit Gruppe detailliert absprechen!

21 Fürbitten (ev. mit Lied)

Fürbitte für die Neu-Ordinierten/ Beauftragten (im Rahmen der Fürbitten):

Schenk ihnen in all ihrem Tun und Wirken Vertrauen in die schöpferische Kraft deiner Liebe,

dass sie ihre Gaben und ihr Wissen in ihrem Amt entfalten und weitergeben können,

dass sie auch ihre Grenzen wahrnehmen können im Wissen darum, dass sie nicht allein sind.

E ***Ausgang/Sendung***

22 **Mitteilungen, Kollekte**

23 **Lied**

24 **Segen**

25 **Ausgangsspiel/Auszug**

Annexe II (français)

Liturgie d'installation d'un pasteur et d'un diacre lors d'un culte paroissial ou régional, d'un catéchète professionnel lors d'un culte régional, d'un catéchète professionnel lors d'un culte paroissial et à un ministère d'arrondissement lors d'un culte synodal

Introduction

L'installation est l'acte ecclésial par lequel une personne est donnée, pour un temps indéterminé, à une paroisse ou à une communauté particulière dans l'Eglise.

L'installation implique des engagements - mutuels dans la plupart des cas - entre la communauté et la personne installée. Les professionnels appelés à collaborer avec la personne installée sont également associés à la liturgie d'installation

Il est judicieux que la sainte cène soit célébrée lors du culte d'installation.

Qui est installé?

La Commission de liturgie, en conformité avec l'Ordonnance concernant la consécration, la reconnaissance de ministère et l'installation propose de retenir comme fondement d'une installation les quatre éléments suivants : la consécration pastorale ou diaconale, la reconnaissance du ministère de catéchète professionnel, une fonction impliquant des engagements mutuels, une fonction de gouvernement dans l'Eglise.

Sont donc installés :

- a) lors d'un culte paroissial : les ministres consacrés ou reconnus – pasteurs, diacres et catéchètes professionnels ;*
- b) lors d'un culte synodal : les titulaires d'un ministère spécialisé au service de l'Eglise régionale (directeurs du Centre social protestant ou du Centre de Sornetan, responsable de la formation dans l'Arrondissement; ministère de presse, animateur Terre Nouvelle, animateur du Service migration, animateur Connexion3d, aumônier des personnes handicapées, etc.) ;*
- c) les membres de l'exécutif paroissial et synodal - Conseil de paroisse et le CSJ.*

Les liturgies suivantes figurent dans ce cahier :

- I. *Liturgie d'installation des ministres consacrés ou reconnus lors d'un culte paroissial ou régional.*
- II. *Liturgie d'installation des titulaires d'un ministère d'arrondissement lors d'un culte synodal.*
- III. *Liturgie d'installation d'un membre du Conseil de paroisse.*
- IV. *Liturgie d'installation du Conseil du Synode jurassien.*

Qui installe?

En conformité avec les articles 25 et 26 de l'Ordonnance concernant la consécration, la reconnaissance de ministère et l'installation⁹:

- *pour les installations des pasteurs, des diacres et des catéchètes professionnels : un pasteur agrégé au corps pastoral bernois, mandaté par le Conseil synodal sur proposition de la paroisse après accord du CSJ;*
NB : un pasteur de la paroisse ou de la région ne peut en effet à la fois installer et accueillir son collègue pasteur, diacre ou catéchète.
- *pour les installations au niveau de l'arrondissement: un pasteur membre du CSJ ou le président de la pastorale;*
- *pour l'installation du Conseil de paroisse: le pasteur de la paroisse. En cas de renouvellement total ou très large du Conseil de paroisse, il est souhaitable de faire appel au pasteur d'une paroisse voisine*
- *pour l'installation du CSJ: le président de la pastorale.*

Avertissements

- *Nous rendons les officiants attentifs à la nécessité d'adapter les textes, selon les cas, en genre et en nombre.*
- *Dans les ordres du culte, la rubrique « Orgue » peut sous-entendre une participation chorale ou instrumentale.*

Dans l'Union synodale Berne-Jura, les paroisses du canton du Jura jouissent d'un statut juridique particulier. De ce fait, des modifications sont nécessaires dans les liturgies d'installation et elles sont mentionnées à leur place dans le texte.

⁹ RLE 45.020.

Les autres serviteurs de l'Église sont présentés à la paroisse ou à la communauté dans laquelle ils s'engagent.

Cette présentation a lieu après le chant du psaume d'introït.

La Commission de liturgie suggère que les serviteurs suivants soient présentés : pasteur desservant, assistant de paroisse, organiste, catéchète bénévole, sacristain, et - dans la mesure où ils ne font pas partie du Conseil - membre du Bureau de l'Assemblée, caissier et secrétaire de paroisse, etc.

Liturgie d'installation d'un pasteur lors d'un culte paroissial ou régional

1. Orgue et entrée des officiants
2. Invocation et accueil
3. Cantique
4. Attestation de l'élection
5. Prière (louange-illumination)
6. Lectures bibliques
7. Cantique
8. Prédication
9. Orgue
10. Liturgie d'installation
 - a. Introduction
 - b. Engagement du ministre installé
 - c. Engagement du/des ministre(s) en charge
 - d. Engagement de la communauté
 - e. Cantique
 - f. Déclaration du Conseil de paroisse
 - g. Introduction à l'engagement de la région / du syndicat
 - h. Engagement au nom des professionnels
 - i. Engagement au nom des paroisses
 - j. Prière
 - k. Cantique
 - l. Déclaration d'installation
11. Orgue
12. Brefs messages du président du Conseil de paroisse et du ministre installé
13. Cantique
14. Liturgie de sainte cène
15. Cantique
16. Envoi et bénédiction

17. Orgue et sortie

1. **Orgue et entrée des officiants**
2. **Invocation et accueil**
3. **Cantique**

4. **Attestation de l'élection**

Pour un pasteur titulaire d'une paroisse dans le canton de Berne

(Président du Conseil de paroisse)

En ce jour d'installation de notre nouveau pasteur, je vous rappelle que N.N. a été élu par le Conseil de paroisse de ... en date du ... et que son élection a été confirmée par le vote de l'Assemblée de paroisse en date du ...

Les démarches officielles ayant été accomplies, c'est avec joie et reconnaissance qu'aujourd'hui nous accueillons N.N.

Pour un pasteur titulaire d'une paroisse dans le canton du Jura

(Pasteur officiant)

Frères et sœurs, nous sommes assemblés devant Dieu, pour installer le nouveau pasteur de cette paroisse.

N. N. a été appelé à exercer son ministère parmi vous.

Nous l'accueillons aujourd'hui avec joie.

Afin d'attester qu'il a été régulièrement élu

pasteur de la paroisse de ... ,

M. ... , représentant du Conseil de l'Eglise,

va lui remettre son acte d'élection et l'inviter à prononcer sa promesse solennelle.

Remise de l'acte d'élection par le représentant du Conseil de l'Eglise¹⁰

¹⁰ Il est souhaitable que le pasteur officiant et le représentant du Conseil de l'Eglise se mettent d'accord quant à la teneur de leurs textes respectifs, ceci afin d'éviter les redites.

5. Prière (louange-illumination)

Seigneur Dieu,

nous te louons et nous te bénissons.

Tu n'abandonnes pas les hommes et les femmes que tu as créés.

Tu leur adresses ta Parole,

tu leur donnes les signes de ton amour.

En ce jour où N.N. est installé

comme pasteur dans la paroisse de ...

permets-nous, par ton Esprit,

de discerner ta volonté dans ta Parole,

de la concrétiser dans nos vies par des actes de justice et de paix.

Que ton Eglise ainsi s'édifie sur le seul fondement qui puisse être posé,

Jésus-Christ, ton Fils, notre Sauveur.

6. Lectures bibliques¹¹**7. Cantique****8. Prédication du pasteur installant****9. Orgue****10. Liturgie d'installation¹²****a. Introduction**

Frères et sœurs,

c'est au nom du Seigneur Jésus-Christ,

que nous allons maintenant procéder à l'installation de N.N.

Si N. a été élu pasteur de la paroisse de ... , il est également appelé à collaborer avec les ministres et les paroisses du syndicat des paroisses de ... qui sont associés à ce culte et invités à exprimer leur engagement.

¹¹ Les lectures bibliques sont laissées au libre choix des pasteurs installant et installé; on veillera toutefois à tenir compte du temps de l'année ecclésiastique.

¹² Dans l'ensemble de la liturgie d'installation, il est important de veiller à adapter le texte en fonction de la situation, en tenant compte du ministère strictement paroissial ou paroissial et régional du pasteur installé.

Le pasteur et ses collègues de la paroisse se lèvent**b. Engagement du ministre installé¹³**

Au jour de sa consécration,

le pasteur N.N.

a promis de prêcher la Parole de Dieu, de célébrer les sacrements.

et d'être, par ce ministère, témoin de l'Évangile.

N.,

tu t'engages aujourd'hui

à exercer ton ministère dans la paroisse de ...

et dans le syndicat des paroisses de ...

- Veux-tu accomplir ce service

dans la foi, l'espérance et l'amour,

en accompagnant celles et ceux qui te sont confiés

dans une commune rencontre du Christ?

- Dans un esprit d'unité,

veux-tu observer les règles constitutives de notre Eglise,

travailler en bon accord avec les membres du Conseil de paroisse, les

autres personnes engagées dans la paroisse de ... , ainsi qu'avec les

collègues et les autres paroisses du syndicat?

Réponse : Oui. Que Dieu me soit en aide!

c. Engagement du/des ministre(s) en charge¹⁴

Quant à vous mon frère/ma sœur

¹³ Si les rubriques de la liturgie peuvent être adaptées en fonction des circonstances, il est souhaitable que le texte de l'engagement ne soit pas modifié, ceci dans le but d'assurer un minimum d'unité au sein de l'Arrondissement.

¹⁴ Il revient au pasteur officiant de prendre contact avec les personnes concernées et de leur donner connaissance de la liturgie.

qui travaillez déjà dans cette paroisse
comme pasteur, diacre, catéchète, assistant de paroisse,
voulez-vous accueillir fraternellement N.N,
l'aider à accomplir son ministère avec joie
et dans un même esprit de fidélité au Seigneur?

Réponse : Oui, par la grâce de Dieu.

d. Engagement de la communauté paroissiale

Et vous tous et toutes, frères et sœurs en Christ,
voulez-vous accompagner et soutenir avec affection et reconnaissance
N. dans son ministère pastoral?

Pour manifester votre accord, je vous invite
à vous lever et à chanter :

e. Cantique

Les membres du Conseil de paroisse viennent devant

f. Déclaration du Conseil de paroisse

Cher N.,

Je me fais porte-parole du Conseil de paroisse.
Sache qu'en tant que Conseil, nous portons avec toi
le souci du témoignage de l'Eglise dans le monde.
Nous nous engageons à t'aider dans ta tâche
et nous nous réjouissons de collaborer avec toi.

Geste d'accueil des membres du Conseil au pasteur installé¹⁵

¹⁵ Dans un souci de cohérence, le pasteur officiant abordera avec les personnes concernées la question du geste d'accueil (poignée de main, accolade).

g. Introduction à l'engagement de la région / du syndicat

Les paroisses de ... se sont engagées dans un processus de collaboration régionale et elles constituent le syndicat des paroisses de ... Il leur appartient maintenant d'exprimer leur volonté de soutenir ensemble N.N. dans son ministère.

Les représentants de la région viennent devant

h. Engagement de... au nom des professionnels

en tant que représentant des pasteurs et catéchètes du syndicat des paroisses de ..., t'engages-tu, en leur nom, à soutenir fraternellement N. dans son ministère et à veiller à ce qu'il trouve sa place dans les paroisses de cette région?

Réponse : Oui, par la grâce de Dieu.

i. Engagement de... en tant que président du syndicat

....,

en tant que président du syndicat des paroisses de ..., vous engagez-vous, au nom du syndicat, à soutenir avec bienveillance N. dans l'exercice de son ministère au sein des paroisses de cette région?

Réponse : Oui, par la grâce de Dieu.

Geste d'accueil des représentants de la région

j. Prière

Seigneur Dieu,

nous te confions N.,

qui a été appelé à te servir dans cette paroisse et dans cette région.

Eclaire-le et soutiens-le dans l'accomplissement de son ministère:

qu'il soit auprès de chacun, de chacune un témoin fidèle de l'Évangile.

Préserve-le du découragement; garde-le de l'orgueil.

Sois sa force dans les jours difficiles;

fais vivre en lui ta joie et ton espérance.

Nous te confions sa famille, ses proches.

Bénis également ses collègues.

A tous les membres de la paroisse de ... et des paroisses de cette région, qui se sont engagés envers N., accorde ta grâce.

Augmente en chacune et chacun, la foi, l'espérance et l'amour.

Amen.

k. Cantique

l. Déclaration d'installation

L'assemblée reste debout

Ayant reçu en présence du Seigneur ces engagements mutuels, en vertu du mandat qui m'a été confié par le Conseil synodal de notre Eglise,

j'installe N.N. comme pasteur dans la paroisse de ... / et dans le syndicat de paroisses de ... ,

au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit. Amen.

10. Orgue

11. Brefs messages du président du Conseil de paroisse et du ministre installé

12. Cantique

13. Liturgie de sainte cène

14. Cantique

15. Envoi et bénédiction

16. Orgue et sortie

Propositions de cantiques pour l'installation d'un pasteur¹⁶

¹⁶ Pour le choix des cantiques, on veillera également à prendre en compte le temps de l'année ecclésiastique. Il est souhaitable que l'assemblée connaisse les cantiques choisis pour cette occasion.

Point 3: 21-07

Point 7: 22-05 (éventuellement 22-08)

Point 10 e: 36-02 ou 36-08

Point 10 k: 46-07 ou 46-06

Point 13: 41-04 (1, 2, 3, 4)

Point 15: 62-78

Liturgie d'installation d'un diacre lors d'un culte paroissial ou régional

2. Orgue et entrée des officiants
3. Invocation et accueil
4. Cantique
5. Attestation de l'élection
6. Prière (louange-illumination)
7. Lectures bibliques
8. Cantique
9. Prédication
10. Orgue
11. Liturgie d'installation
 - a. Introduction
 - b. Engagement du ministre installé
 - c. Engagement du/des ministre(s) en charge
 - d. Engagement de la communauté
 - e. Cantique
 - f. Déclaration du Conseil de paroisse
 - g. Introduction à l'engagement de la région / du syndicat
 - h. Engagement au nom des professionnels
 - i. Engagement au nom des paroisses
 - j. Prière
 - k. Cantique
 - l. Déclaration d'installation
12. Orgue
13. Brefs messages du président du Conseil de paroisse / du président du Syndicat de paroisses et du ministre installé
14. Cantique
15. Liturgie de sainte cène
16. Cantique
17. Envoi et bénédiction
18. Orgue et sortie

1. **Orgue et entrée des officiants**
2. **Invocation et accueil**
3. **Cantique**

4. **Attestation de l'élection**

Pour un diacre nommé dans le canton de Berne

(Président du Conseil de paroisse / Président du Syndicat de paroisses)

En ce jour d'installation de notre nouveau diacre, je vous rappelle que N.N. a été élu par le Conseil de paroisse de ... / le Syndicat de paroisses de ... en date du ... C'est avec joie et reconnaissance que nous l'accueillons aujourd'hui.

Pour un diacre nommé dans le canton du Jura

(Pasteur officiant)

Frères et sœurs, nous sommes assemblés devant Dieu,
pour installer le nouveau diacre de cette paroisse.

N. N. a été appelé à exercer son ministère parmi vous.

Nous l'accueillons aujourd'hui avec joie.

Afin d'attester qu'il a été régulièrement élu

diacre de la paroisse de ... ,

M. ... , représentant du Conseil de l'Eglise,

va lui remettre son acte d'élection et l'inviter à prononcer sa promesse solennelle.

Remise de l'acte d'élection par le représentant du Conseil de l'Eglise¹⁷

5. Prière (louange-illumination)

Seigneur Dieu,

¹⁷ Il est souhaitable que le pasteur officiant et le représentant du Conseil de l'Eglise se mettent d'accord quant à la teneur de leurs textes respectifs, ceci afin d'éviter les redites.

nous te louons et nous te bénissons.

Tu n'abandonnes pas les hommes et les femmes que tu as créés.

Tu leur adresses ta Parole,

tu leur donnes les signes de ton amour.

En ce jour où N.N. est installé

comme diacre dans la paroisse de ... / dans le syndicat de paroisses de ...

permets-nous, par ton Esprit,

de discerner ta volonté dans ta Parole,

de la concrétiser dans nos vies par des actes de justice et de paix.

Que ton Eglise ainsi s'édifie sur le seul fondement qui puisse être posé,

Jésus-Christ, ton Fils, notre Sauveur.

6. Lectures bibliques¹⁸

7. Cantique

8. Prédication du pasteur installant

9. Orgue

10. Liturgie d'installation¹⁹

a. Introduction²⁰

Frères et sœurs,

c'est au nom du Seigneur Jésus-Christ,

que nous allons maintenant procéder à l'installation de N.N.

Si N. a été élu diacre de la paroisse de ... , il est également appelé à collaborer avec les ministres et les paroisses du syndicat des paroisses de ... qui sont associés à ce culte et invités à exprimer leur engagement.

¹⁸ Les lectures bibliques sont laissées au libre choix du pasteur installant et du diacre installé; on veillera toutefois à tenir compte du temps de l'année ecclésiastique.

¹⁹ Dans l'ensemble de la liturgie d'installation, il est important de veiller à adapter le texte en fonction de la situation, en tenant compte du ministère strictement paroissial ou paroissial et régional du diacre installé.

²⁰ Veiller à reformuler le texte en fonction de l'autorité d'engagement (paroisse ou syndicat de paroisse dans le canton de Berne, Conseil de l'Eglise dans le canton du Jura).

*Le diacre et ses collègues de la paroisse / du syndicat se lèvent*²¹

b. Engagement du ministre installé²²

Au jour de sa consécration,

le diacre N.N.

a promis de servir

ses frères et ses sœurs

et de les aider

à être témoins de Jésus-Christ.

N.,

tu t'engages aujourd'hui

à exercer ton ministère dans la paroisse de ...

et dans le syndicat des paroisses de ...

- Veux-tu accomplir ce service

dans la foi, l'espérance et l'amour,

en accompagnant celles et ceux qui te sont confiés

dans une commune rencontre du Christ?

- Dans un esprit d'unité,

veux-tu observer les règles constitutives de notre Eglise,

travailler en bon accord avec les membres du Conseil de paroisse, les

autres personnes engagées dans la paroisse de ... , ainsi qu'avec les

collègues et les autres paroisses du syndicat?

Réponse : Oui. Que Dieu me soit en aide!

c. Engagement du/des ministre(s) en charge

Quant à vous mon frère/ma sœur

²¹ Il revient au pasteur officiant de prendre contact avec les personnes concernées et de leur donner connaissance de la liturgie.

²² Si les rubriques de la liturgie peuvent être adaptées en fonction des circonstances, il est souhaitable que le texte de l'engagement ne soit pas modifié, ceci dans le but d'assurer un minimum d'unité au sein de l'Arrondissement.

qui travaillez déjà dans cette paroisse
comme pasteur, catéchète, assistant de paroisse,
voulez-vous accueillir fraternellement N.N.,
l'aider à accomplir son ministère avec joie
et dans un même esprit de fidélité au Seigneur ?

Réponse : Oui, par la grâce de Dieu.

d. Engagement de la communauté paroissiale

Et vous tous et toutes, frères et sœurs en Christ,
voulez-vous accompagner et soutenir avec affection et reconnaissance
N. dans son ministère diaconal?

Pour manifester votre accord, je vous invite
à vous lever et à chanter:

e. Cantique

Les membres du Conseil de paroisse viennent devant

f. Déclaration du Conseil de paroisse

Cher N.,

Je me fais porte-parole du Conseil de paroisse.
Sache qu'en tant que Conseil, nous portons avec toi
le souci du témoignage de l'Eglise dans le monde.
Nous nous engageons à t'aider dans ta tâche
et nous nous réjouissons de collaborer avec toi.

Geste d'accueil des membres du Conseil au pasteur installé²³

²³ Dans un souci de cohérence, le pasteur officiant abordera avec les personnes concernées la question du geste d'accueil (poignée de main, accolade).

g. Introduction à l'engagement de la région / du syndicat

Les paroisses de ... se sont engagées dans un processus de collaboration régionale et elles constituent le syndicat des paroisses de Il leur appartient maintenant d'exprimer leur volonté de soutenir ensemble N.N. dans son ministère.

Les représentants de la région viennent devant

h. Engagement de... au nom des professionnels

... ,

en tant que représentant des pasteurs et catéchètes du syndicat des paroisses de ... , t'engages-tu, en leur nom, à soutenir fraternellement N. dans son ministère et à veiller à ce qu'il trouve sa place dans les paroisses de cette région?

Réponse : Oui, par la grâce de Dieu.

i. Engagement de ... en tant que président du syndicat

... ,

en tant que président du syndicat des paroisses de ... , vous engagez-vous, au nom du syndicat, à soutenir avec bienveillance N. dans l'exercice de son ministère au sein des paroisses de cette région?

Réponse : Oui, par la grâce de Dieu.

Geste d'accueil des représentants de la région

j. Prière

Seigneur Dieu,

nous te confions N.,

qui a été appelé à te servir dans cette paroisse et dans cette région.

Eclaire-le et soutiens-le dans l'accomplissement de son ministère:

qu'il soit auprès de chacun, de chacune un témoin fidèle de l'Évangile.

Préserve-le du découragement; garde-le de l'orgueil.

Sois sa force dans les jours difficiles;

fais vivre en lui ta joie et ton espérance.

Nous te confions sa famille, ses proches.

Bénis également ses collègues.

A tous les membres de la paroisse de ... et des paroisses de cette région, qui se sont engagés envers N., accorde ta grâce.

Augmente en chacune et chacun, la foi, l'espérance et l'amour.

Amen.

k. Cantique

I. Déclaration d'installation

L'assemblée reste debout

Ayant reçu en présence du Seigneur ces engagements mutuels, en vertu du mandat qui m'a été confié par le Conseil synodal de notre Eglise,

j'installe N.N. comme diacre dans la paroisse de ... / le syndicat de paroisses de ... ,

au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit. Amen.

11. Orgue

12. Brefs messages du président du Conseil de paroisse / du président du syndicat de paroisses et du ministre installé

13. Cantique

14. Liturgie de sainte cène

15. Cantique

16. Envoi et bénédiction

17. Orgue et sortie

Propositions de cantiques pour l'installation d'un diacre²⁴

Point 10 e: 36-10 ou 36-21 (versets 1 et 2)

Point 10 k: 46-04

²⁴ Pour le choix des cantiques, on veillera également à prendre en compte le temps de l'année ecclésiastique. Il est souhaitable que l'assemblée connaisse les cantiques choisis pour cette occasion.

Liturgie d'installation d'un catéchète professionnel lors d'un culte régional

1. Orgue et entrée des officiants
2. Invocation et accueil
3. Cantique
4. Attestation de l'élection
5. Prière (louange-illumination)
6. Lectures bibliques
7. Cantique
8. Prédication
9. Orgue
10. Liturgie d'installation
 - a. Introduction
 - b. Engagement du ministre installé
 - c. Engagement du/des ministre(s) en charge
 - d. Engagement de la communauté
 - e. Cantique
 - f. Déclaration du Conseil du Syndicat de paroisses
 - g. Prière
 - h. Cantique
 - i. Déclaration d'installation
11. Orgue
12. Bref messages du président du Syndicat de paroisses et du ministre installé
13. Cantique
14. Liturgie de sainte cène
15. Cantique
16. Envoi et bénédiction
17. Orgue et sortie

1. **Orgue et entrée des officiants**
2. **Invocation et accueil**
3. **Cantique**

4. **Attestation de l'élection**

(Président du Conseil du Syndicat de paroisses)

En ce jour d'installation de notre nouveau catéchète, je vous rappelle que N.N. a été élu par le Conseil du Syndicat de paroisses en date du ... C'est avec joie et reconnaissance que nous l'accueillons aujourd'hui.

5. **Prière (louange-illumination)**

Seigneur Dieu,

nous te louons et nous te bénissons.

Tu n'abandonnes pas les hommes et les femmes que tu as créés.

Tu leur adresses ta Parole,

tu leur donnes les signes de ton amour.

En ce jour où N.N. est installé

comme catéchète professionnel dans le Syndicat de paroisses de ...

permets-nous, par ton Esprit,

de discerner ta volonté dans ta Parole,

de la concrétiser dans nos vies par des actes de justice et de paix.

Que ton Eglise ainsi s'édifie sur le seul fondement qui puisse être posé,

Jésus-Christ, ton Fils, notre Sauveur.

6. **Lectures bibliques²⁵**
7. **Cantique**
8. **Prédication du pasteur installant**
9. **Orgue**

²⁵ Les lectures bibliques sont laissées au libre choix du pasteur installant et du catéchète; on veillera toutefois à tenir compte du temps de l'année ecclésiastique.

10. Liturgie d'installation

a. Introduction

Frères et sœurs,
c'est au nom du Seigneur Jésus-Christ,
que nous allons maintenant procéder à l'installation de N.N.

Le catéchète et ses collègues de la région se lèvent²⁶

b. Engagement du ministre installé²⁷

Au jour de la reconnaissance de son ministère de catéchète professionnel,

N.N. a promis d'annoncer la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ,
de la rendre accessible en particulier aux enfants et aux jeunes
et d'être, par ce ministère, témoin de l'Évangile.

N.,
tu t'engages aujourd'hui
à exercer ton ministère dans le syndicat de paroisses de ...

- Veux-tu accomplir ce service
dans la foi, l'espérance et l'amour,
en accompagnant celles et ceux qui te sont confiés
dans une commune rencontre du Christ?

- Dans un esprit d'unité,
veux-tu observer les règles constitutives de notre Église,
travailler en bon accord avec les membres du Conseil du Syndicat de
paroisses, tes collègues et les autres personnes engagées dans les pa-
roisses de cette région?

²⁶ Il revient au pasteur officiant de prendre contact avec les personnes concernées et de leur donner connaissance de la liturgie.

²⁷ Si les rubriques de la liturgie peuvent être adaptées en fonction des circonstances, il est souhaitable que le texte de l'engagement ne soit pas modifié, ceci dans le but d'assurer un minimum d'unité au sein de l'Arrondissement.

Réponse : Oui. Que Dieu me soit en aide!

c. Engagement du/des ministre(s) en charge

Quant à vous mon frère/ma sœur
qui travaillez déjà dans cette région
comme pasteur, diacre, catéchète, assistant de paroisse,
voulez-vous accueillir fraternellement N.N.,
l'aider à accomplir son ministère avec joie
et dans un même esprit de fidélité au Seigneur ?

Réponse : Oui, par la grâce de Dieu.

d. Engagement de la communauté paroissiale régionale

Et vous tous et toutes, frères et sœurs en Christ,
voulez-vous accompagner et soutenir avec affection et reconnaissance
N. dans son ministère pastoral?

Pour manifester votre accord, je vous invite
à vous lever et à chanter :

e. Cantique

Les membres du Conseil du Syndicat de paroisses viennent devant

f. Déclaration du Conseil du Syndicat de paroisses

Cher N.,
Je me fais porte-parole du Conseil du Syndicat de paroisses.
Sache que nous portons avec toi
le souci du témoignage de l'Eglise dans le monde.
Nous nous engageons à t'aider dans ta tâche
et nous nous réjouissons de collaborer avec toi.

*Geste d'accueil des membres du Conseil au catéchète installé²⁸***g. Prière**

Seigneur Dieu,

nous te confions N.,

qui a été appelé à te servir dans cette région.

Eclaire-le et soutiens-le dans l'accomplissement de son ministère:

qu'il soit auprès de chacun, de chacune un témoin fidèle de l'Évangile.

Préserve-le du découragement; garde-le de l'orgueil.

Sois sa force dans les jours difficiles;

fais vivre en lui ta joie et ton espérance.

Nous te confions sa famille, ses proches.

Bénis également ses collègues.

A tous les membres des paroisses de cette région,

qui se sont engagés envers N., accorde ta grâce.

Augmente en chacune et chacun, la foi, l'espérance et l'amour.

Amen.

h. Cantique**i. Déclaration d'installation**

L'assemblée reste debout

Ayant reçu en présence du Seigneur ces engagements mutuels,

en vertu du mandat qui m'a été confié par le Conseil synodal de notre Église,

j'installe N.N. comme catéchète professionnel dans le Syndicat de paroisses de ... ,

au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit. Amen.

²⁸ Dans un souci de cohérence, le pasteur officiant abordera avec les personnes concernées la question du geste d'accueil (poignée de main, accolade).

11. Orgue
12. Brefs messages du président du Conseil du Syndicat de paroisses et du ministre installé
13. Cantique
14. Liturgie de sainte cène
15. Cantique
16. Envoi et bénédiction
17. Orgue et sortie

Propositions de cantiques pour l'installation d'un catéchète²⁹

Point 10 e: 44-06 ou 44-07

Point 10 h: 35-07 ou 35-04

²⁹ Pour le choix des cantiques, on veillera également à prendre en compte le temps de l'année ecclésiastique. Il est souhaitable que l'assemblée connaisse les cantiques choisis pour cette occasion.

Liturgie d'installation d'un catéchète professionnel lors d'un culte paroissial

1. Orgue et entrée des officiants
2. Invocation et accueil
3. Cantique
4. Attestation de l'élection
5. Prière (louange-illumination)
6. Lectures bibliques
7. Cantique
8. Prédication
9. Orgue
10. Liturgie d'installation
 - a. Introduction
 - b. Engagement du ministre installé
 - c. Engagement du/des ministre(s) en charge
 - d. Engagement de la communauté
 - e. Cantique
 - f. Déclaration du Conseil de paroisse
 - g. Prière
 - h. Cantique
 - i. Déclaration d'installation
11. Orgue
12. Brefs messages du président du Conseil de paroisse et du ministre installé
13. Cantique
14. Liturgie de sainte cène
15. Cantique
16. Envoi et bénédiction
17. Orgue et sortie

- 1. Orgue et entrée des officiants**
- 2. Invocation et accueil**

3. Cantique

4. Attestation de l'élection

(Président du Conseil de paroisse)

En ce jour d'installation de notre nouveau catéchète, je vous rappelle que N.N. a été élu par le Conseil de paroisse en date du C'est avec joie et reconnaissance que nous l'accueillons aujourd'hui.

5. Prière (louange-illumination)

Seigneur Dieu,

nous te louons et nous te bénissons.

Tu n'abandonnes pas les hommes et les femmes que tu as créés.

Tu leur adresses ta Parole,

tu leur donnes les signes de ton amour.

En ce jour où N.N. est installé comme catéchète

permets-nous, par ton Esprit,

de discerner ta volonté dans ta Parole,

de la concrétiser dans nos vies par des actes de justice et de paix.

Que ton Eglise ainsi s'édifie sur le seul fondement qui puisse être posé,

Jésus-Christ, ton Fils, notre Sauveur.

6. Lectures bibliques³⁰

7. Cantique

8. Prédication du pasteur installant

9. Orgue

10. Liturgie d'installation

a. Introduction

Frères et sœurs,

c'est au nom du Seigneur Jésus-Christ,

³⁰ Les lectures bibliques sont laissées au libre choix du pasteur installant et du catéchète; on veillera toutefois à tenir compte du temps de l'année ecclésiastique.

que nous allons maintenant procéder à l'installation de N.N.

Le catéchète et ses collègues de la paroisse se lèvent³¹

b. Engagement du ministre installé³²

Au jour de la reconnaissance de son ministère de catéchète professionnel,

N.N. a promis d'annoncer la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ, de la rendre accessible en particulier aux enfants et aux jeunes et d'être, par ce ministère, témoin de l'Évangile.

N.,

tu t'engages aujourd'hui

à exercer ton ministère dans la paroisse de ...

- Veux-tu accomplir ce service dans la foi, l'espérance et l'amour, en accompagnant celles et ceux qui te sont confiés dans une commune rencontre du Christ?

- Dans un esprit d'unité, veux-tu observer les règles constitutives de notre Eglise, travailler en bon accord avec les membres du Conseil de paroisse, tes collègues et les autres personnes engagées dans la paroisse de ... ?

Réponse : Oui. Que Dieu me soit en aide !

c. Engagement du/des ministre(s) en charge

Quant à vous mon frère/ma sœur

³¹ Il revient au pasteur officiant de prendre contact avec les personnes concernées et de leur donner connaissance de la liturgie.

³² Si les rubriques de la liturgie peuvent être adaptées en fonction des circonstances, il est souhaitable que le texte de l'engagement ne soit pas modifié, ceci dans le but d'assurer un minimum d'unité au sein de l'Arrondissement.

qui travaillez déjà dans cette paroisse
comme pasteur, diacre, assistant de paroisse,
voulez-vous accueillir fraternellement N.N.,
l'aider à accomplir son ministère avec joie
et dans un même esprit de fidélité au Seigneur?

Réponse : Oui, par la grâce de Dieu.

d. Engagement de la communauté paroissiale

Et vous tous et toutes, frères et sœurs en Christ,
voulez-vous accompagner et soutenir avec affection et reconnaissance
N. dans son ministère de catéchète?

Pour manifester votre accord, je vous invite
à vous lever et à chanter:

e. Cantique

Les membres du Conseil de paroisse viennent devant

f. Déclaration du Conseil de paroisse

Cher N.,

Je me fais porte-parole du Conseil de paroisse.
Sache qu'en tant que Conseil, nous portons avec toi
le souci du témoignage de l'Eglise dans le monde.
Nous nous engageons à t'aider dans ta tâche
et nous nous réjouissons de collaborer avec toi.

Geste d'accueil des membres du Conseil au pasteur installé³³

³³ Dans un souci de cohérence, le pasteur officiant abordera avec les personnes concernées la question du geste d'accueil (poignée de main, accolade).

g. Prière

Seigneur Dieu,
nous te confions N.,
qui a été appelé à te servir dans cette paroisse.
Eclaire-le et soutiens-le dans l'accomplissement de son ministère:
qu'il soit auprès de chacun, de chacune un témoin fidèle de l'Évangile.
Préserve-le du découragement; garde-le de l'orgueil.
Sois sa force dans les jours difficiles;
fais vivre en lui ta joie et ton espérance.
Nous te confions sa famille, ses proches.
Bénis également ses collègues.
A tous les membres de la paroisse de ... ,
qui se sont engagés envers N., accorde ta grâce.
Augmente en chacune et chacun, la foi, l'espérance et l'amour.
Amen.

h. Cantique**i. Déclaration d'installation**

L'assemblée reste debout

Ayant reçu en présence du Seigneur ces engagements mutuels,
en vertu du mandat qui m'a été confié par le Conseil synodal de notre
Église,
j'installe N.N. comme catéchète professionnel dans la paroisse de ... ,
au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit. Amen.

11. Orgue**12. Brefs messages du président du Conseil de paroisse et du ministre installé****13. Cantique****14. Liturgie de sainte cène**

15. **Cantique**
16. **Envoi et bénédiction**
17. **Orgue et sortie**

Propositions de cantiques pour l'installation d'un catéchète³⁴

Point 10 e: 44-06 ou 44-07

Point 10 h: 35-07 ou 35-04

³⁴ Pour le choix des cantiques, on veillera également à prendre en compte le temps de l'année ecclésiastique. Il est souhaitable que l'assemblée connaisse les cantiques choisis pour cette occasion.

Liturgie d'installation à un ministère d'arrondissement lors d'un culte synodal

1. Orgue
2. Invocation et accueil
3. Cantique
4. Prière
5. Lectures bibliques
6. Cantique
7. Prédication
8. Orgue
9. Liturgie d'installation
 - a. Introduction
 - b. Engagements du ministre
 - c. Engagements des collègues
 - d. Engagements au nom de la commission
 - e. Prière
 - f. Déclaration d'installation
10. Orgue
11. Prière d'intercession
12. Cantique
13. Liturgie de sainte cène
14. Cantique
15. Envoi et bénédiction
16. Orgue et sortie

1. Orgue

2. Invocation et accueil

Que la grâce de Dieu et la paix du Christ
soient avec nous tous.

Amen.

Soyez les bienvenus à ce culte synodal.

Assemblés en Eglise,

nous nous réjouissons d'installer N.N.

le nouveau/la nouvelle

Il/elle a été régulièrement nommé à cette charge par ... ³⁵

N.N.

nous vous accueillons avec joie!

3. Cantique

4. Prière

Seigneur, tu nous rassembles:

nous sommes ton peuple, ton Eglise.

Rappelle-nous toujours que,

disciples de ton Fils Jésus-Christ,

nous sommes appelés

à nous engager dans le monde

avec nos charismes.

Tu nous donnes, pour cela,

la foi, l'espérance et l'amour

et tu nous adresses ta Parole:

par ton Saint-Esprit,

donne-nous maintenant de l'accueillir et de la vivre.

Amen.

5. Lectures bibliques³⁶

6. Cantique

7. Prédication

³⁵ Ici, l'officiant peut introduire une brève notice biographique de la personne installée.

³⁶ Les lectures bibliques sont laissées au libre choix de l'officiant; on veillera toutefois à tenir compte du temps de l'année ecclésiastique.

8. Orgue**9. Liturgie d'installation³⁷****a. Introduction**

Chers frères et sœurs, au nom de Jésus-Christ, nous allons procéder maintenant à l'installation de N.N., ...

b. Engagements du ministre

N.,

Tu t'engages aujourd'hui à exercer ta charge de ... En collaboration avec tes collègues, la commission ... , les autres personnes engagées dans ce service de l'Eglise et les paroisses, dans un esprit d'ouverture et de fraternité, tu t'engages à ...³⁸

- Veux-tu accomplir cette tâche dans la foi, l'espérance et l'amour, en témoin de Jésus-Christ?

- Dans un esprit d'unité, veux-tu observer les règles constitutives de notre Eglise, travailler collégalement et en bon accord avec les autres personnes engagées dans ce service?

N., est-ce bien là ton engagement?

Réponse : Oui, avec l'aide de Dieu.

c. Engagements des collègues

A.A., B.B., vous qui travaillez déjà dans le domaine de ... ,

voulez-vous accueillir N. avec reconnaissance, l'aider à accomplir sa tâche avec joie et dans un même esprit de fidélité au Seigneur?

Réponse (ensemble) : Oui, par la grâce de Dieu!

d. Engagement au nom de la commission

N., au nom de la commission ... , je peux t'affirmer que nous portons avec toi le souci du témoignage de l'Eglise dans le monde.

³⁷ Il revient au pasteur officiant de prendre contact avec les personnes concernées et de leur donner connaissance de la liturgie.

³⁸ L'officiant qualifie ici en quelques mots les points forts du ministère d'arrondissement concerné.

Nous sommes heureux de t'accueillir et nous engageons à t'aider dans ta tâche.

e. Prière

Seigneur,

Fais souffler ton Esprit sur N.,

qui vient de s'engager devant toi.

Qu'il le porte,

afin qu'il ose témoigner de l'Évangile simplement,

sans peur ni arrogance.

Qu'il persévère dans la foi, l'espérance et l'amour,

au service de Jésus-Christ.

Amen.

f. Déclaration d'installation

Dans la certitude que Dieu donne toujours les forces nécessaires

pour le service qu'il attend de chacun de nous,

et en sachant que tu seras soutenu par la prière et la bienveillance de ton Église:

je t'installe, N., comme à

Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Amen.

10. Orgue

11. Prière d'intercession

12. Cantique

13. Liturgie de sainte cène

14. Cantique

15. Envoi et bénédiction

16. Orgue et sortie

Annexe II (allemand)**Gottesdienst zur Amtseinsetzung von Pfarrerinnen und Pfarrern, von Katechetinnen und Katecheten sowie von Sozialdiakoninnen und Sozialdiakonen**

Gottesdienst zur Amtseinsetzung

Gottesdienstordnung

Sammlung und Anbetung

Eingangsspiel

Gruss- und Eingangswort, Begrüssung

Eingangslied

Gebet

Loblied oder Musik

Verkündigung

Lesung(en) aus der Bibel

Gemeindelied oder Musik

Predigt

Musik

Amtseinsetzung

Einführung

Vocatio externa

Verpflichtung der/des ins Amt Einzusetzenden

Verpflichtung der Gemeinde

Epiklese zur Amtseinsetzung

Gemeindelied oder Musik

Wort(e) der Mitarbeitenden

Wort der/des ins Amt Eingesetzten

Gemeindelied oder Musik

Evtl. Abendmahl

Fürbitte

Abkündigungen

Fürbitten und Unser Vater (wenn kein Abendmahl mit integriertem Unser Vater)

Gemeindelied oder Musik

Sendung und Segen

Mitteilungen

Sendung

Schlusslied

Segen

Ausgangsspiel

Erläuterungen

Geltungsbereich

Die vorliegende Liturgie zur Amtseinsetzung gilt für das deutschsprachige Kirchengebiet mit den zur Berner Kirche gehörenden Gemeinden im Kanton Solothurn. Die französischsprachigen Gemeinden richten sich nach den „Liturgies d'installation Mai 2015“.

Bedeutung der Amtseinsetzung

Die Amtseinsetzung ist ein öffentlicher Gottesdienst, in dem zum Ausdruck kommt, dass die/der Einzusetzende von den Reformierten Kirchen Bern-Jura-Solothurn in die Anstellung gesendet ist, zu der sie oder er gewählt wurde (missio). Die oder der Gewählte wird der Gemeinde vorgestellt, in der sie/er wirken soll. Sie/er erklärt die Bereitschaft, die Aufgaben im Sinne des Ordinations-/ Beauftragungsgelübdes zu erfüllen. Die Gemeinde empfängt sie oder ihn, heisst willkommen und bittet gemeinsam mit der/dem vom Synodalrat Beauftragten um Gottes Segen. Der Gottesdienst zur Amtseinsetzung muss nicht mit dem Amtsantritt zusammenfallen, sollte aber möglichst zu Beginn der Amtszeit angesetzt werden.

Wer eingesetzt wird

Die Kirche setzt Menschen ein, die sie zuvor ordiniert oder beauftragt hat oder deren Ordination/Beauftragung in einer anderen Kirche von ihr aner-

kannt wird. Pfarrerinnen/Pfarrer benötigen dazu die Aufnahme in den Kirchendienst durch die Kirchendirektion, Katechetinnen/Katecheten und Sozialdiakoninnen/Sozialdiakone eine Wahlbestätigung durch den Kirchgemeinderat.

Wer einsetzt

Artikel 25f. der Verordnung über die Ordination, die Beauftragung und die Einsetzung ins das Amt³⁹ regelt die Frage, wer ins Amt einsetzt, folgendermassen:

Der Synodalrat beauftragt eine Person mit der Durchführung des Gottesdienstes zur Amtseinsetzung von Pfarrerinnen und Pfarrern, Katechetinnen und Katecheten, Sozialdiakoninnen und Sozialdiakonen. Die ins Amt Einzusetzenden können eine Person vorschlagen.

Pfarrerinnen und Pfarrer

Mit der Einsetzung in ein Pfarramt können beauftragt werden

- a) Mitglieder des Synodalrates,
- b) ordinierte Universitätsprofessorinnen und Universitätsprofessoren,
- c) Pfarrerinnen und Pfarrer, die während mindestens sechs Jahren im bernischen oder jurassischen Kirchendienst gestanden haben.

Katechetinnen und Katecheten

Mit der Einsetzung in ein katechetisches Amt können beauftragt werden

- a) Mitglieder des Synodalrates,
- b) ordinierte oder beauftragte Dozierende an einer durch den Synodalrat anerkannten Ausbildungsstätte für Katechetinnen und Katecheten,
- c) Pfarrerinnen und Pfarrer sowie Katechetinnen und Katecheten, die während mindestens sechs Jahren im Dienst der Reformierten Kirchen Bern-Jura-Solothurn gestanden haben.

Sozialdiakoninnen und Sozialdiakone

Mit der Einsetzung in ein sozialdiakonisches Amt können beauftragt werden

- a) Mitglieder des Synodalrates,

³⁹ KES 45.020.

- b) *ordinierte oder beauftragte Dozierende an einer durch den Synodalrat anerkannten kirchlichen Ausbildungsstätte für Sozialdiakoninnen oder Sozialdiakone,*
- c) *Pfarrerinnen und Pfarrer sowie Sozialdiakoninnen oder Sozialdiakone, die während mindestens sechs Jahren im Dienst der Reformierten Kirchen Bern-Jura-Solothurn gestanden haben.*

Gestaltung

Die/der Beauftragte des Synodalrates leitet den Gottesdienst. Zusammen mit der/dem ins Amt Einzusetzenden und den Verantwortlichen der Gemeinde bemüht sie/er sich um den Einbezug der Gemeinde und der weiteren Mitarbeitenden. Die vorliegenden Formulierungen für den Teil „Amtseinsetzung“ sind verbindlich. Die liturgische DU-Form entspricht einer bernischen Tradition und kann bei Bedarf angepasst werden.

Die Teile „Vocatio externa“ und „Verpflichtung der/des ins Amt Einzusetzenden“ orientieren sich an den Vorgaben des Schweizerischen - Evangelischen Kirchenbundes SEK, in enger Anlehnung an die von der Synode am 27.Mai 2015 beschlossenen Liturgien für Ordinations- und Beauftragungsfeiern.

„Vocatio externa“, „Berufung von aussen“, bedeutet, dass die einzusetzende Person alle für ihr Amt erforderlichen Bedingungen erfüllt. Die vocatio externa enthält die Anerkennung der vocatio interna (innere Berufung).

Die „Verpflichtung der/des ins Amt Einzusetzenden“ vergegenwärtigt den Gehalt des Ordinations-/Beauftragungsgelübdes (in Anlehnung an die Kirchenverfassung⁴⁰ Art. 2 zum Auftrag der Kirche).

Die „Verpflichtung der Gemeinde“ nimmt die relevanten Passagen aus der Kirchenordnung⁴¹ auf.

Die gegenseitige Verpflichtung wird durch einen Handschlag bekräftigt. Auf eine Handauflegung wird bei der Amtseinsetzung verzichtet, da sie ihren Ort bei der Ordination/Beauftragung hat.

Im der anschliessenden „epikletischen Gebet zur Amtseinsetzung“ bittet die Gottesdienstversammlung um den Heiligen Geist für die/den neu ins Amt Eingesetzten und für die ganze Gemeinde, als Teil der weltweiten Kirche. Die Liedstrophe zwischen den einzelnen Bitten verdeutlicht die gemeinsame Verantwortung von Gemeinde und Mitarbeitenden. Das

⁴⁰ KES 11.010.

⁴¹ KES 11.020.

epikletische Gebet nimmt reformierte Akzente auf (Unterscheidung Schöpfer und Geschöpf, Mut zum Wort, Ehre des Namens Gottes)⁴².

Abendmahl

Der Entscheid für oder gegen ein Abendmahl soll sich an der örtlichen Situation orientieren. Für ein Abendmahl spricht das reformierte Verständnis des Abendmahles, nach dem durch das Teilen von Brot und Wein sichtbar und spürbar wird, dass die Gemeinde der Leib Christi ist. Gegen ein Abendmahl spricht die Länge des Gottesdienstes, insbesondere bei Mitwirkung durch Chöre und Gruppen der Gemeinde.

⁴² Reformierte Liturgie, hg. von Peter Bukowski et al., 501.

Gottesdienst zur Amtseinsetzung einer Pfarrerin/eines Pfarrers

Einführung

Liturgin/Liturg: Liebe Gemeinde

Heute wird NN in der Kirchgemeinde XY in ihr/sein Amt als Pfarrerin/Pfarrer eingesetzt. NN ist durch Ordination und Aufnahme in den bernischen Kirchendienst zu diesem Dienst befähigt. Ihre Gemeinde hat sie/ihn als Mitarbeiterin/Mitarbeiter dieser Kirchgemeinde gewählt, und seit x.xx.xx ist sie/er bereits hier tätig. Im heutigen Gottesdienst wollen sich die Kirchgemeinde und die neue Mitarbeiterin/der neue Mitarbeiter gegenseitig auf eine gute Zusammenarbeit verpflichten. Und gemeinsam wollen wir für NN und diese Gemeinde um Gottes Geist bitten.

Einzusetzende/Einzusetzender und Vertretung des Kirchgemeinderates treten vor.

Vocatio externa (als Anerkennung der vocatio interna)

Liturgin/Liturg: NN, im Rahmen deiner Ordination haben die Reformierten Kirchen Bern-Jura-Solothurn dankbar deinen Willen anerkannt, dich beruflich und persönlich in der Kirche zu engagieren. Sie haben festgestellt, dass deine Ausbildung zur Pfarrerin/zum Pfarrer nach den Ordnungen unserer Kirche erfolgt und abgeschlossen worden ist. Sie haben dich deshalb zur/zum "Verbi divini ministra/minister", zur/zum „Dienerin/Diener am göttlichen Wort“, ordiniert.

Verpflichtung der/des ins Amt Einzusetzenden

Liturgin/Liturg: NN, im Rahmen deiner Ordination hast du vor Gott und der Kirche gelobt,

- die Frohe Botschaft von Jesus Christus aufgrund der Heiligen Schrift nach bestem Wissen und Gewissen öffentlich zu verkünden,
- zu bezeugen, dass die Frohe Botschaft für alle Bereiche des öffentlichen Lebens, in Staat und Gesellschaft, Wirtschaft und Kultur gilt, und daher alles Unrecht und jede leibliche Not und deren Ursachen zu bekämpfen,
- in allem Wirken die Einheit der Kirche in den vielfältigen Formen des Glaubens und Handelns zu fördern, zusammen mit allen

Gliedern der Kirche, den Ehrenamtlichen und den anderen Mitarbeitenden am Aufbau der Gemeinde mitzuwirken, geleitet von Hoffnung und Liebe, zum Besten von Kirche und Welt.

Bist du bereit, dein Amt in dieser Gemeinde gemäss deinem Gelübde wahrzunehmen?

Einzusetzende/Einzusetzender: Ja, mit Gottes Hilfe.

Verpflichtung der Gemeinde

Liturgin/Liturg: Der Auftrag zur Verkündigung der Frohen Botschaft von Jesus Christus ist der gesamten Kirche anvertraut. Zur Erfüllung ihres Auftrags kennt die Gemeinde Jesu Christi verschiedene Dienste. Das Pfarramt ist ein besonderer Dienst, der für die Gemeinde unverzichtbare Aufgaben wahrnimmt.

Die Kirchgemeinde unterstützt durch ihr Tun und ihr Gebet die Arbeit der Mitarbeitenden. Der Kirchgemeinderat fördert die Zusammenarbeit der Mitarbeitenden, sorgt für ihre Weiterbildung, vermittelt bei Konflikten, schützt sie vor ungerechtfertigten Angriffen und steht ihnen bei Schwierigkeiten bei. Er beaufsichtigt im Rahmen seiner Zuständigkeit die Arbeit der Mitarbeitenden.

Sind Sie bereit, Ihre Verpflichtung NN gegenüber in diesem Sinne wahrzunehmen?

Vertretung des Kirchgemeinderates: Ja, mit Gottes Hilfe.

Die beiden geben sich die Hand und setzen sich.

Epikletisches Gebet zur Amtseinsetzung

Liedstrophe (z.B. RG 509, 1)

Barmherziger Gott

NN ist in ihr/sein Amt als Pfarrerin/Pfarrer in der Kirchgemeinde XY eingesetzt worden. Du kennst die grossen Gaben in dieser Gemeinde, du kennst aber auch die Menschen, die den Trost und die Orientierung durch dein Wort brauchen. Gib du NN offene Augen und Ohren, damit sie/er in der Wirklichkeit der Menschen für deine Wahrheit eintreten kann.

Wir bitten um deinen Heiligen Geist.

Liedstrophe

Du, Gott, hast NN an diesen Ort gestellt. Sie/er wird in ihrer/seiner Arbeit grosse Freude finden, aber es können auch dürre Zeiten kommen. Gib ihr/ihm in den guten Tagen den Sinn für Grenzen und behüte sie/ihn vor Übermut. In den schwierigen Tagen schenke ihr/ihm Zuversicht und Mut. Und lass sie/ihn vor allem spüren: Ohne dich kann sie/er ihre/seine Berufung nicht ausüben. Aber sie/er muss sie auch nicht ohne dich ausüben. Denn du, der du ihr/ihm ihre/seine Aufgabe gegeben hast, gibst auch die Mittel, um die Aufgabe recht erfüllen zu können.

Wir bitten um deinen Heiligen Geist.

Liedstrophe

Du, Gott, hast deine gute Botschaft der Kirchgemeinde XY anvertraut. Zusammen mit (*übrige Mitarbeitende nennen*) trägt sie die Verantwortung dafür, dass die Botschaft von deiner Liebe und Gerechtigkeit unter den Menschen lebendig bleibt. Das ist ein grosser Auftrag. Aber auch da: Du gibst keinen Auftrag, ohne dass du auch die Fähigkeiten dafür gibst. Schenke den Verantwortlichen in der Kirchgemeinde das Auge für das, was Not tut, den Mut für richtige Entscheidungen und einen langen Atem.

Wir bitten um deinen Heiligen Geist.

Liedstrophe

Die Kirchgemeinde ist Teil der weltweiten Kirche. Sie teilt mit ihr den gleichen Glauben, die gleiche Bibel, die gleiche Taufe - und damit die gleiche Hoffnung. Gott, schenke uns einen weiten Blick, um zu sehen, dass das Evangelium immer noch grösser, schöner und reicher ist, als wir meinen. Gib uns aber auch ein offenes Herz für Schwestern und Brüder an anderen Orten der Welt.

Wir bitten um deinen Heiligen Geist.

Liedstrophe

Amen.

Gottesdienst zur Amtseinsetzung einer Katechetin/eines Katecheten

Einführung

Liturgin/Liturg: Liebe Gemeinde

Heute wird NN in der Kirchgemeinde XY in ihr/sein Amt als Katechetin/Katechet eingesetzt. NN ist durch die Beauftragung zu diesem Dienst befähigt. Ihre Gemeinde hat sie/ihn als Mitarbeiterin/Mitarbeiter dieser Kirchgemeinde gewählt, und seit x.xx.xx ist sie/er bereits hier tätig. Im heutigen Gottesdienst wollen sich die Kirchgemeinde und die neue Mitarbeiterin/der neue Mitarbeiter gegenseitig auf eine gute Zusammenarbeit verpflichten. Und gemeinsam wollen wir für NN und diese Gemeinde um Gottes Geist bitten.

Einzusetzende/Einzusetzender und Vertretung des Kirchgemeinderates treten vor.

Vocatio externa (als Anerkennung der vocatio interna)

Liturgin/Liturg: NN, im Rahmen deiner Beauftragung haben die Reformierten Kirchen Bern-Jura-Solothurn dankbar deinen Willen anerkannt, dich beruflich und persönlich in der Kirche zu engagieren. Sie haben festgestellt, dass deine Ausbildung zur Katechetin/zum Katecheten nach den Ordnungen unserer Kirche erfolgt und abgeschlossen worden ist. Sie haben dich deshalb für das katechetische Amt beauftragt.

Verpflichtung der/des ins Amt Einzusetzenden

Liturgin/Liturg: NN, im Rahmen deiner Beauftragung hast du vor Gott und der Kirche gelobt,

- die Frohe Botschaft von Jesus Christus aufgrund der Heiligen Schrift nach bestem Wissen und Gewissen besonders Kindern, Jugendlichen und Familien zu verkünden,
- zu bezeugen, dass die Frohe Botschaft für alle Bereiche des öffentlichen Lebens, in Staat und Gesellschaft, Wirtschaft und Kultur gilt, und daher alles Unrecht und jede leibliche Not und deren Ursachen zu bekämpfen,
- in allem Wirken die Einheit der Kirche in den vielfältigen Formen des Glaubens und Handelns zu fördern, zusammen mit allen

Gliedern der Kirche, den Ehrenamtlichen und den anderen Mitarbeitenden am Aufbau der Gemeinde mitzuwirken, geleitet von Hoffnung und Liebe, zum Besten von Kirche und Welt.

Bist du bereit, dein Amt in dieser Gemeinde gemäss deinem Gelübde wahrzunehmen?

Einzusetzende/Einzusetzender: Ja, mit Gottes Hilfe.

Verpflichtung der Gemeinde

Liturgin/Liturg: Der Auftrag zur Verkündigung der Frohen Botschaft von Jesus Christus ist der gesamten Kirche anvertraut. Zur Erfüllung ihres Auftrags kennt die Gemeinde Jesu Christi verschiedene Dienste. Das katechetische Amt ist ein besonderer Dienst, der für die Gemeinde unverzichtbare Aufgaben wahrnimmt.

Die Kirchgemeinde unterstützt durch ihr Tun und ihr Gebet die Arbeit der Mitarbeitenden. Der Kirchgemeinderat fördert die Zusammenarbeit der Mitarbeitenden, sorgt für ihre Weiterbildung, vermittelt bei Konflikten, schützt sie vor ungerechtfertigten Angriffen und steht ihnen bei Schwierigkeiten bei. Er beaufsichtigt im Rahmen seiner Zuständigkeit die Arbeit der Mitarbeitenden.

Sind Sie bereit, Ihre Verpflichtung NN gegenüber in diesem Sinne wahrzunehmen?

Vertretung des Kirchgemeinderates: Ja, mit Gottes Hilfe.

Die beiden geben sich die Hand und setzen sich.

Epikletisches Gebet zur Amtseinsetzung

Liedstrophe (z.B. RG 509, 1)

Barmherziger Gott

NN ist in ihr/sein Amt als Katechetin/Katechet in der Kirchgemeinde XY eingesetzt worden. Du kennst die grossen Gaben in dieser Gemeinde, du kennst aber auch die Menschen, die den Trost und die Orientierung durch dein Wort brauchen. Gib du NN offene Augen und Ohren, damit sie/er in der Wirklichkeit der Menschen für deine Wahrheit eintreten kann.

Wir bitten um deinen Heiligen Geist.

Liedstrophe

Du, Gott, hast NN an diesen Ort gestellt. Sie/er wird in ihrer/seiner Arbeit grosse Freude finden, aber es können auch dürre Zeiten kommen. Gib ihr/ihm in den guten Tagen den Sinn für Grenzen und behüte sie/ihn vor Übermut. In den schwierigen Tagen schenke ihr/ihm Zuversicht und Mut. Und lass sie/ihn vor allem spüren: ohne dich kann sie/er ihre/seine Berufung nicht ausüben. Aber sie/er muss sie auch nicht ohne dich ausüben. Denn du, der du ihr/ihm ihre/seine Aufgabe gegeben hast, gibst auch die Mittel, um die Aufgabe recht erfüllen zu können.

Wir bitten um deinen Heiligen Geist.

Liedstrophe

Du, Gott, hast deine gute Botschaft der Kirchgemeinde XY anvertraut. Zusammen mit (*übrige Mitarbeitende nennen*) trägt sie die Verantwortung dafür, dass die Botschaft von deiner Liebe und Gerechtigkeit unter den Menschen lebendig bleibt. Das ist ein grosser Auftrag. Aber auch da: Du gibst keinen Auftrag, ohne dass du auch die Fähigkeiten dafür gibst. Schenke den Verantwortlichen in der Kirchgemeinde das Auge für das, was Not tut, den Mut für richtige Entscheidungen und einen langen Atem.

Wir bitten um deinen Heiligen Geist.

Liedstrophe

Die Kirchgemeinde ist Teil der weltweiten Kirche. Sie teilt mit ihr den gleichen Glauben, die gleiche Bibel, die gleiche Taufe - und damit die gleiche Hoffnung. Gott, schenke uns einen weiten Blick, um zu sehen, dass das Evangelium immer noch grösser, schöner und reicher ist, als wir meinen. Gib uns aber auch ein offenes Herz für Schwestern und Brüder an anderen Orten der Welt.

Wir bitten um deinen Heiligen Geist.

Liedstrophe

Amen.

Gottesdienst zur Amtseinsetzung einer Sozialdiakonin/eines Sozialdiakons

Einführung

Liturgin/Liturg: Liebe Gemeinde

Heute wird NN in der Kirchgemeinde XY in ihr/sein Amt als Sozialdiakonin/Sozialdiakon eingesetzt. NN ist durch die Beauftragung zu diesem Dienst befähigt. Ihre Gemeinde hat sie/ihn als Mitarbeiterin/Mitarbeiter dieser Kirchgemeinde gewählt, und seit x.xx.xx ist sie/er bereits hier tätig. Im heutigen Gottesdienst wollen sich die Kirchgemeinde und die neue Mitarbeiterin/der neue Mitarbeiter gegenseitig auf eine gute Zusammenarbeit verpflichten. Und gemeinsam wollen wir für NN und diese Gemeinde um Gottes Geist bitten.

Einzusetzende/Einzusetzender und Vertretung des Kirchgemeinderates treten vor.

Vocatio externa (als Anerkennung der vocatio interna)

Liturgin/Liturg: NN, im Rahmen deiner Beauftragung haben die Reformierten Kirchen Bern-Jura-Solothurn dankbar deinen Willen anerkannt, dich beruflich und persönlich in der Kirche zu engagieren. Sie haben festgestellt, dass deine Ausbildung zur Sozialdiakonin/zum Sozialdiakon nach den Ordnungen unserer Kirche erfolgt und abgeschlossen worden ist. Sie haben dich deshalb für das sozialdiakonische Amt beauftragt.

Verpflichtung der/des ins Amt Einzusetzenden

Liturgin/Liturg: NN, im Rahmen deiner Beauftragung hast du vor Gott und der Kirche gelobt,

- die Frohe Botschaft von Jesus Christus aufgrund der Heiligen Schrift nach bestem Wissen und Gewissen in Wort und Tat zu verkünden,
- zu bezeugen, dass die Frohe Botschaft für alle Bereiche des öffentlichen Lebens, in Staat und Gesellschaft, Wirtschaft und Kultur gilt, und daher alles Unrecht und jede leibliche Not und deren Ursachen zu bekämpfen,
- in allem Wirken die Einheit der Kirche in den vielfältigen Formen des Glaubens und Handelns zu fördern, zusammen mit allen Gliedern der Kirche, den Ehrenamtlichen und den anderen Mitar-

beitenden am Aufbau der Gemeinde mitzuwirken, geleitet von Hoffnung und Liebe, zum Besten von Kirche und Welt.

Bist du bereit, dein Amt in dieser Gemeinde gemäss deinem Gelübde wahrzunehmen?

Einzusetzende/Einzusetzender: Ja, mit Gottes Hilfe.

Verpflichtung der Gemeinde

Liturgin/Liturg: Der Auftrag zur Verkündigung der Frohen Botschaft von Jesus Christus ist der gesamten Kirche anvertraut. Zur Erfüllung ihres Auftrags kennt die Gemeinde Jesu Christi verschiedene Dienste. Das sozialdiakonische Amt ist ein besonderer Dienst, der für die Gemeinde unverzichtbare Aufgaben wahrnimmt.

Die Kirchgemeinde unterstützt durch ihr Tun und ihr Gebet die Arbeit der Mitarbeitenden. Der Kirchgemeinderat fördert die Zusammenarbeit der Mitarbeitenden, sorgt für ihre Weiterbildung, vermittelt bei Konflikten, schützt sie vor ungerechtfertigten Angriffen und steht ihnen bei Schwierigkeiten bei. Er beaufsichtigt im Rahmen seiner Zuständigkeit die Arbeit der Mitarbeitenden.

Sind Sie bereit, Ihre Verpflichtung NN gegenüber in diesem Sinne wahrzunehmen?

Vertretung des Kirchgemeinderates: Ja, mit Gottes Hilfe.

Die beiden geben sich die Hand und setzen sich.

Epikletisches Gebet zur Amtseinsetzung

Liedstrophe (z.B. RG 509, 1)

Barmherziger Gott

NN ist in ihr/sein Amt als Sozialdiakonin/Sozialdiakon in der Kirchgemeinde XY eingesetzt worden. Du kennst die grossen Gaben in dieser Gemeinde, du kennst aber auch die Menschen, die den Trost und die Orientierung durch dein Wort brauchen. Gib du NN offene Augen und Ohren, damit sie/er in der Wirklichkeit der Menschen für deine Wahrheit eintreten kann.

Wir bitten um deinen Heiligen Geist.

Liedstrophe

Du, Gott, hast NN an diesen Ort gestellt. Sie/er wird in ihrer/seiner Arbeit grosse Freude finden, aber es können auch dürre Zeiten kommen. Gib ihr/ihm in den guten Tagen den Sinn für Grenzen und behüte sie/ihn vor Übermut. In den schwierigen Tagen schenke ihr/ihm Zuversicht und Mut. Und lass sie/ihn vor allem spüren: ohne dich kann sie/er ihre/seine Berufung nicht ausüben. Aber sie/er muss sie auch nicht ohne dich ausüben. Denn du, der du ihr/ihm ihre/seine Aufgabe gegeben hast, gibst auch die Mittel, um die Aufgabe recht erfüllen zu können.

Wir bitten um deinen Heiligen Geist.

Liedstrophe

Du, Gott, hast deine gute Botschaft der Kirchgemeinde XY anvertraut. Zusammen mit (*übrige Mitarbeitende nennen*) trägt sie die Verantwortung dafür, dass die Botschaft von deiner Liebe und Gerechtigkeit unter den Menschen lebendig bleibt. Das ist ein grosser Auftrag. Aber auch da: Du gibst keinen Auftrag, ohne dass du auch die Fähigkeiten dafür gibst. Schenke den Verantwortlichen in der Kirchgemeinde das Auge für das, was Not tut, den Mut für richtige Entscheidungen und einen langen Atem.

Wir bitten um deinen Heiligen Geist.

Liedstrophe

Die Kirchgemeinde ist Teil der weltweiten Kirche. Sie teilt mit ihr den gleichen Glauben, die gleiche Bibel, die gleiche Taufe - und damit die gleiche Hoffnung. Gott, schenke uns einen weiten Blick, um zu sehen, dass das Evangelium immer noch grösser, schöner und reicher ist, als wir meinen. Gib uns aber auch ein offenes Herz für Schwestern und Brüder an anderen Orten der Welt.

Wir bitten um deinen Heiligen Geist.

Liedstrophe

Amen.